

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 6 avril 2011 à 19 h
Centre Paulinoix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 6 AVRIL 2011

| | |
|------------------------|---|
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
|------------------------|---|

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

| | |
|--|----|
| CAMPING GRÉGOIRE (M. Jacques Melançon) | 2 |
| Mmes ZIMENA INSUZA, CEYDA TURAN ET MOLLY JOECK | 7 |
| Mme HUGUETTE HÉBERT | 16 |
| M. DANIEL PONTON | 18 |
| Mme ANNE AMMERLAAN | 19 |
| Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL | 23 |
| (Famille Bieri-Dumesnil) | |
| COMITÉ DON QUICHOTTE | 27 |
| (Mmes Louise Gagnon, Astrid Ammerlaan, M. Gerhard Schirmacher) | |
| M. RIAZ LAKHANISKY | 42 |
| M. DOMINIC SENEAL | 43 |
| VIGNOBLE MOROU (M. Yvon Roy) | 53 |
| M. GÉRARD DUTIL | 55 |
| M. JEAN-SERGE HOULE | 57 |
| Mme SUZANNE LABRECQUE | 58 |
| Mme ANNE SAUCIER | 59 |
| Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD | 59 |

| | |
|------------------------------------|----|
| DISCOURS DE FERMETURE | 61 |
|------------------------------------|----|

| | |
|--------------------------|--|
| AJOURNEMENT | |
|--------------------------|--|

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique du projet de parc éolien de Saint-Valentin par la compagnie Venterre NRG inc. Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique et je suis accompagné du commissaire Jean-François Longpré.

10 Je souhaite également bonsoir aux internautes. Vous savez que nous sommes webdiffusés. Chacune des séances est webdiffusée sur le site du Bureau d'audiences publiques. Je rappelle à ces internautes que nous comptons terminer la deuxième partie vers 17 h 30 demain après-midi.

15 Avant de reprendre les présentations, permettez-moi de rappeler quelques éléments de fonctionnement. Donc, je vous rappelle que lorsque vous venez à la table des présentations, vous disposez de dix minutes pour présenter votre mémoire. Une fois que vous avez terminé ce dix minutes, si vous le dépassez, je vous fais un petit signe qui indique le temps qu'il vous reste.

20 Ensuite, nous discutons, si nous avons des questions. Il est possible que nous n'en ayons pas, pour ceux qui se joignent à nous pour une première soirée. Ça ne veut pas dire que votre mémoire n'est pas intéressant, c'est simplement que nous l'avons bien compris et que nous n'avons pas besoin d'éclaircissement particulier.

25 Je rappelle également que dans cette salle, il est essentiel de pouvoir accueillir tout le monde, autant ceux qui sont en faveur du projet que ceux qui sont contre ou ceux même qui n'ont peut-être pas arrêté leur position face à ce projet de parc éolien. Et pour s'assurer que chaque personne est à l'aise et se sente quand même accueillie et libre de s'exprimer, nous vous demandons de ne pas faire preuve de démontrer votre enthousiasme sur certaines positions ou, à l'inverse, de conspuer les gens qui se trouvent à ne pas avoir les positions que vous voulez. Donc pas de manifestation, s'il vous plaît.

30 Et en même temps, pour tenir des propos qui sont non diffamatoires et respectueux.

35 À la fin de la séance, il y aura un droit de rectification. Ce droit-là, vous commencez à le connaître, ça fait déjà deux jours que certaines personnes s'en prévalent. Il s'agit d'une occasion pour corriger un fait. Ce n'est pas de corriger une opinion, c'est de corriger un fait pour lequel vous avez la connaissance, vous connaissez la réponse. Le plus facile pour l'illustrer, c'est comme un chiffre. Si on vous dit que la salle ici peut contenir 300 personnes et que ça contient vraiment 300 personnes, vous ne corrigerez pas. Mais si vous dites que la salle en contient 100 puis que ça en contient 300, vous allez faire ladite correction.

40 J'en profite aussi pour vous rappeler que le Bureau d'audiences publiques essaie toujours d'améliorer ses services aux citoyens. Donc il a, à votre disposition, des formulaires, un petit

questionnaire qu'on vous invite à remplir. Ça prend à peu près deux minutes. Donc, si vous avez deux minutes, on apprécie que vous le remplissiez et que vous le remettiez à la table à l'arrière.

45 Je pense que j'ai fait le tour des éléments. Je peux donc appeler le premier groupe de personnes à venir présenter leur mémoire. Il s'agit de madame Ximena Insunza, madame Ceyda Turan et madame Molly Joeck. Est-ce que ces dames sont ici? Elles ne sont pas arrivées? On les appellera plus tard. Est-ce que le Camping Grégoire, monsieur Jacques Melançon? Bonsoir, Monsieur Melançon!

50 **M. JACQUES MELANÇON :**

Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Monsieur le commissaire! Mon nom est Jacques Melançon, propriétaire du terrain de camping situé à Lacolle. Ce qui me préoccupe, ce sont les impacts des éoliennes sur le tourisme avec hébergement. En chiffres, le Camping Grégoire, c'est 55 1230 résidents saisonniers en période estivale, sans compter les vacanciers et les visiteurs. La clientèle du Camping Grégoire contribue grandement à l'économie locale et est un pilier majeur de notre région depuis plus de 40 ans.

60 Le projet de parc éolien de Saint-Valentin prévoit l'implantation d'éoliennes situées à moins de 880 mètres de notre centre touristique avec hébergement. À tort ou à raison, la majorité de nos campeurs ont des inquiétudes pour ce qui est des impacts sur leur santé : du bruit, des infrasons et des sons de basses fréquences, des effets stroboscopiques ou des ombres mouvantes; des nuisances lors de la phase de construction, des champs électromagnétiques, des impacts sur 65 l'environnement, de la pollution visuelle et autres.

À la lumière de récentes études, plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que 70 l'insuffisance actuelle d'études sur le sujet ne permet pas d'établir avec certitude une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci.

Ces mêmes médecins québécois soulignent que les infrasons, les vibrations que produisent les éoliennes industrielles, difficiles à mesurer ont-ils précisé, provoqueraient des problèmes de santé : 75 vertiges, maux de tête, anxiété, nervosité, palpitations, dépression.

Parmi les signataires, Linda Bernier, médecin spécialiste de Victoriaville, s'est aussi penchée sur des études récentes et conclut :

80 *Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les effets néfastes décrits existent réellement.*

85 De ce fait, la position des médecins qui a été médiatisée vient renforcer les craintes de notre clientèle. Suite au débat médiatique et à la nouvelle de la mise en chantier prochaine des éoliennes à proximité du camping, plusieurs de nos clients n'ont pas attendu l'approbation du gouvernement pour mettre en vente leur équipement et déménager dans un camping sans éolienne à proximité.

90 Plusieurs de nos clients nous ont informés de leur désir de ne pas renouveler la location de leur site advenant l'acceptation du projet des éoliennes. Cet effet d'entraînement est réel et tangible. Nous avons le plus haut taux de terrains libres et de roulottes à vendre que toutes les dernières saisons mises ensemble.

95 L'arrivée d'un parc d'éoliennes à proximité de notre terrain de camping, sans mon consentement, sur lequel je n'ai aucun pouvoir, dont je ne reçois aucun revenu, mais tous les inconvénients, soulève des préoccupations pour la santé et des craintes chez notre clientèle. Ces craintes sont reliées aux informations diffusées par les médias, par les 40 médecins du Centre-du-Québec signataires de la pétition ou par internet.

100 Nous avons des preuves concrètes et tangibles qui nous permettent de croire que le parc éolien de Saint-Valentin ferait un tort irréparable à l'industrie du tourisme et de l'hébergement. En référence au document DB49, la Note d'instructions 98-01 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs établit le niveau sonore maximal des éoliennes à 45 décibels le jour et 40 décibels la nuit. Pour les terrains de camping existant en zone agricole – pour les campings, la note d'instructions indique que le seuil maximum soit de 50 décibels le jour et de 45 décibels la nuit. Comment se fait-il que le seuil maximum sonore soit plus élevé à proximité des campings, sachant
105 très bien que des tentes et des roulottes sont bien moins isolées du bruit que les maisons?

110 En référence au document DQ8.1 en réponse à la question : « Quel sera l'impact sur le tourisme de la venue d'un parc éolien dans une petite municipalité? » le ministère du Tourisme répond ce qui suit :

Les entreprises directement touchées par le projet de parc éolien sont le Vignoble Morou, le Vignoble Le Royer St-Pierre ainsi que le Camping Grégoire

115 Il se dégage une constance dans ces études. Les éoliennes peuvent constituer un attrait touristique lorsqu'elles sont nouvellement implantées. Le potentiel à long terme n'est pas clair. Une multiplicité de petits parcs ou un étalement sur une grande distance semble susciter peu d'intérêt. À ce jour, aucune étude d'impact détaillée sur le tourisme avec hébergement au Québec n'a été réalisée. Pourquoi devrions-nous être les cobayes et mettre en péril les entreprises touristiques de la région?

120 En tant que commerçant dans le secteur du tourisme et hébergement, plusieurs préoccupations subsistent suite à l'aménagement d'un parc éolien de Saint-Valentin. Ma question c'est : Quels seront

les compensations financières et les dédommagements financiers offerts aux entreprises touristiques qui subiront les conséquences de ce projet éolien?

125

Ma deuxième question, c'est : Qu'advient-il si nous devons fermer nos portes à cause des conséquences négatives de ce projet éolien?

130

Pour nous, notre commerce touristique représente tout. Il est notre gagne-pain, notre fonds de pension, le résultat de notre dur labeur et notre fierté. La venue d'éoliennes à proximité de notre site transformerait à jamais cette vision commune du camping et de ses paysages naturels.

135

Le projet éolien de Saint-Valentin divise la population locale et la population avoisinante. De ce projet est née une dissension sociale qui n'existait pas auparavant et qui divise la population. Tous les projets industriels éoliens devraient se faire dans des secteurs non habités afin de ne pas nuire à notre santé, notre économie et notre qualité de vie.

140

L'acceptabilité sociale d'un grand projet est une obligation intrinsèque à l'application de la *Loi sur le développement durable* du Québec, car sans consensus social, on ne saurait parler de développement durable. Les citoyens ont dû déployer de grandes énergies pour trouver des réponses à leurs questionnements. Les renseignements fournis lors de la séance du BAPE n'ont guère répondu à leurs attentes ni amélioré le climat social.

145

Il est impossible de croire qu'un tel projet n'ait aucun impact négatif sur le territoire, son environnement et sa qualité de vie. Ce projet ne doit pas être autorisé dans cette forme actuelle. De plus on parle d'un parc éolien industriel et non d'un projet communautaire socialement accepté. En prenant compte de l'ensemble des commentaires et des contraintes mises de l'avant par les citoyens et regroupements jusqu'à ce jour, une évaluation d'un nouveau lieu d'implantation semble être la meilleure solution.

150

Par conséquent, au nom du Camping Grégoire et de ses 1230 résidents saisonniers, nous vous demandons de rejeter le projet d'un parc éolien à Saint-Valentin.

155

En conclusion, nous disons non aux éoliennes de Saint-Valentin à proximité de notre terrain de camping et nous demandons un moratoire sur le projet des parcs éoliens au Québec. Merci.

LE PRÉSIDENT :

160

Merci, Monsieur Melançon.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

165 Monsieur Melançon, vous dites dans votre mémoire qu'il y a des clients qui n'ont pas attendu l'approbation du gouvernement pour mettre en vente leur équipement. Il s'agit de combien de personnes? Si vous me parliez un peu de votre clientèle, il y a combien de permanents, de saisonniers?

M. JACQUES MELANÇON :

170 Moi, j'ai 400 saisonniers. Normalement, en temps ordinaire, j'en ai toujours à peu près 10 qui s'en vont. À l'heure actuelle, j'en ai 40. Ça fait que 40, je trouve que c'est beaucoup pour la première année, vu qu'ils savent que les éoliennes viennent.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

175 Et vous dites que vous avez des preuves tangibles qui vous permettent de croire que le parc éolien de Saint-Valentin va causer un tort irréparable. Quelles preuves vous avez de ça? Vous vous basez sur les chiffres que vous venez de me donner?

M. JACQUES MELANÇON :

180 C'est ça. Parce que les campeurs, ceux qui n'ont pas mis en vente, ils attendent de voir si le projet va être réalisable ou non. Ils m'ont dit que s'il est réalisable, c'est sûr qu'ils ne campent plus chez nous.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

185 Avez-vous fait des démarches auprès du promoteur pour des compensations financières, des dédommagements? Y a-t-il eu des discussions avec lui?

M. JACQUES MELANÇON :

190 Non, pas du tout.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

195 Ça va.

LE PRÉSIDENT :

200 Votre clientèle, c'est une clientèle qui revient année après année, vos 400 saisonniers?

JACQUES MELANÇON :

Oui. C'est toujours les mêmes clientèles qui reviennent année après année.

205

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est des gens qui se connaissent?

210

M. JACQUES MELANÇON :

Bien, c'est un petit village, ça fait que tout le monde se connaît, tout le monde se parle. Tu sais, c'est normal, aussi. Ils sont là pour la joie de vivre et non pour entendre des éoliennes ou des bruits. Surtout que là, ils pensent qu'avec tout ce qui se dit, les peurs qui se font un peu partout, bien, ils viennent pour la tranquillité et non pour avoir une peur.

215

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez beaucoup de campeurs, des gens qui viennent avec les tentes ou c'est essentiellement des roulottes?

220

M. JACQUES MELANÇON :

Non. Moi, j'ai 400 saisonniers, puis je peux accueillir 150 campeurs visiteurs. 100 campeurs de fin de semaine, 150 campeurs de fin de semaine.

225

LE PRÉSIDENT :

Puis tous les terrains sont tous services?

230

M. JACQUES MELANÇON :

Oui. Les trois services.

235

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

240

Monsieur Melançon, merci beaucoup.

M. JACQUES MELANÇON :

245 Merci.

LE PRÉSIDENT :

250 J'invite maintenant madame Ximena Insunza, madame Ceyda Turan et madame Molly Joeck. Bonsoir! J'espère que j'ai prononcé vos noms de famille... moyen.

Mme XIMENA INSUNZA :

255 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Monsieur le commissaire! Mesdames et Messieurs! Nous sommes trois étudiantes de la Faculté de droit de l'Université McGill qui ont déposé un mémoire dans le cours de ce projet et aujourd'hui, nous le présentons.

260 Et je vais vous présenter mes collègues. Premièrement, c'est Ceyda Turan et, deuxièmement, c'est Molly Joeck.

LE PRÉSIDENT :

265 Je vous rappelle, au cas où vous ne sachiez pas, c'est dix minutes pour la présentation. C'est bon?

Mme XIMENA INSUNZA :

 Oui, c'est bien.

270 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait.

Mme XIMENA INSUNZA :

275 Donc je vais commencer. Afin de concrétiser les principes de développement durable, il est essentiel que la prise de décision environnementale soit participative. L'engagement significatif des citoyens tout le long d'un projet peut améliorer la qualité d'information disponible aux décisionnaires. De plus, il permet d'augmenter le potentiel de soutien des décisions.

280 Le BAPE joue un rôle essentiel au Québec pour la représentation des citoyens devant les décisionnaires. Néanmoins, il y a un manque d'intégration du public dans les décisions environnementales.

285 Notre mémoire se concentre sur les défauts des audiences publiques dans la deuxième phase
du projet de parc éolien Saint-Valentin. Nous soutenons que cette dernière met en évidence le
manque de participation du public dans le développement de la filière éolienne et dans les décisions
environnementales au Québec. Le principe de développement durable est devenu réputé à travers le
rapport Bosselmann. Depuis, il est utilisé comme un point de référence et une source d'inspiration
290 pour le développement progressif du droit national et international. De plus, il est employé comme
mécanisme pour aborder les besoins de développement socioéconomique et la préservation de
l'environnement.

295 La commission Aarhus a identifié trois filières du droit à un environnement sain : l'accès à
l'information; la participation du public au processus décisionnel; et l'accès à la justice
environnementale. Par conséquent, la mission de la participation du public promue par le BAPE est
antérieure à l'émergence du développement durable et de la participation publique.

300 De ce fait, il n'y a pas de rôle pour le public à participer dans le choix de ces scénarios du
développement de la filière éolienne, ni dans l'évaluation de l'impact environnemental des projets. Le
BAPE lui-même a critiqué son mandat restreint et le rôle consultatif du public au lieu d'avoir établi un
processus qui implique réellement le public dans la prise de décision.

305 Nous soutenons que le processus de la consultation publique met en évidence les défauts déjà
soulignés. Plus précisément, le processus pour aborder l'inquiétude du public à propos des impacts
visuels du projet et ses effets sur l'agriculture est insuffisant. De plus, l'impuissance du public d'avoir
un effet important sur le développement du projet a probablement aggravé le soutien pour ce projet.

Mme CEYDA TURAN :

310 Bonsoir. Si c'est correct, j'aimerais faire ma présentation en anglais, parce que je suis plus à
l'aise dans la langue anglaise. Est-ce que ça va être correct? Pas de problème?

LE PRÉSIDENT :

315 Nous ne la traduirons pas. Nous l'accueillerons en anglais, mais nous ne la traduirons pas.

Mme CEYDA TURAN :

320 O.K. C'est correct.

LE PRÉSIDENT :

325 Mais votre français, je vous entends, il est vraiment très bon. C'est un exercice de le faire en français. Je pense que vos collègues ont l'air de dire oui, vous devriez le faire en français. Allez-y. Je vous fais confiance.

Mme CEYDA TURAN :

330 J'ai préparé le document en anglais, donc ça peut être *bad*.

LE PRÉSIDENT :

Moitié-moitié.

335 **Mme CEYDA TURAN :**

340 Le Parlement du Québec a reconnu un droit à un environnement sain dans la Charte québécoise et l'adoption d'une nouvelle vision d'une justice environnementale qui a reconnu la valeur de l'information publique pour le droit de l'homme et pour la protection de l'environnement va être une extension logique de cette reconnaissance.

La principale législation au Québec...

345 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y en anglais.

Mme CEYDA TURAN :

350 Okay. I tried.

LE PRÉSIDENT :

355 Vous avez fait un bel effort.

Mme CEYDA TURAN :

360 The Environmental Quality Act, which is the main legislation in Québec, is not in line with Québec's recognition of the right to a healthy environment as it lacks space that it provides for the involvement of citizens foreseeing only a passive role for the general public. This is because the role

and mandate of BAPE was defined early in the development of environmental law and environmental impact assessment which predated the Sustainable Development Act that Québec adopted in 2006.

365 Québec's environmental impact assessment is limited to individual projects and does not provide the benefits that a strategic environmental impact assessment would for any new form of energy development which the BAPE itself has recognized in the Shale Gas Report. So the environmental impact assessment suffers from an isolationist approach to project development and also has a narrow spatial and temporal scope, which reduces its credibility.

370 In the international stage, environmental assessment has significantly evolved in the last 40 years with the adoption of international conventions and numerous laws around the world, and the management of our environment is no longer left exclusively to elected representatives.

375 Consequently, environmental law transformed the domain of environmental impact assessment by changing citizens from passive beneficiaries to active decision-makers, responsible for managing the assets of the entire community.

The Québec legislature, by adopting the Sustainable Development Act recognized their desire to include the public in a more effective way in the sustainable development.

380 Section 8 of the Sustainable Development Act commits the government of Québec to incorporating public participation in the implementation of sustainable development, but the BAPE's mandate, which predates the emergence of the notion of sustainable development, has remained unchanged since its inception.

385 Therefore the environmental assessment procedure in Québec, as practiced by the BAPE, is limited to the analysis of individual projects which does not provide a forum for a discussion of renewable energy policy in Québec, as a whole, nor for the framework within which energy development is advanced in our Province.

390 **Mme MOLLY JOECK :**

395 Le BAPE lui-même a critiqué son implication dans le processus pour le manque d'information et de clarté. Et on veut vous dire que le gouvernement n'est pas inconscient de ce manque. En fait, le ministère des Affaires municipales et des Régions a déjà fait un rapport sur la participation du public authentique et profonde. Et ils ont suggéré que quand un développeur veut lancer un projet, il faut créer un plan qui souligne comment le public va être impliqué à chaque étape du processus. Ça doit être demandé par le BAPE avec chaque projet qui va de l'avant.

400 C'est important d'identifier les acteurs locaux qui sont importants et de faire des contacts avec eux. Il faut que le public s'implique tôt dans le processus et que le BAPE facilite cette implication du

public. Il faut que l'information soit fournie activement par le développeur et il faut avoir des comités locaux qui peuvent fournir de l'information aussi.

405 Le public doit être impliqué pas seulement politiquement, mais aussi économiquement. On sait qu'il y a des bénéfices économiques pour des communautés locales, mais on souligne que ces bénéfices économiques doivent être plus directs avec les communautés.

410 Par exemple, les améliorations des infrastructures et l'agrandissement de base des impôts n'est pas suffisant. Il faut que des ponts directs soient bâtis entre le promoteur et la communauté. Ça peut être par des *active shareholdings* dans le projet ou plutôt par des mesures de compensation. Mais ça doit être fait toujours avec une notion de transparence, de clarté. Des négociations doivent être faites ouvertement et avec toute la communauté impliquée dans le processus pour que ça soit compris et juste pour tout le monde.

415 En conclusion, je veux dire que la participation du public dans le développement des éoliennes au Québec est faible sur plusieurs niveaux. Elle est trop étroite et les soucis des communautés ne sont pas suffisamment respectés. Le public n'est pas impliqué dans le développement de la filière éolienne sur un niveau provincial. C'est fait trop tard dans le processus, après que l'étude d'impact est déjà complète.

420 Et, finalement, dans le degré, dans la mesure où le rapport du BAPE reflète les soucis de la communauté, ce n'est pas obligé que le ministère respecte le rapport du BAPE.

425 Finalement, on a quelques suggestions pour des changements dans le processus qui sont dans notre mémoire, et on aimerait que ça soit pris en compte. Merci beaucoup.

Mme XIMENA INSUNZA :

430 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

435 Merci à vous trois.

Mme CEYDA TURAN :

Merci.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Longpré, vous avez une question?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

445 Moi, je n'ai pas de question. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

450 Moi, j'aurai quelques questions. Attendez, il faut que je les trouve. J'avais une question très préalable. Qu'est-ce que vous a amenées à déposer un mémoire à la commission Saint-Valentin?

Mme MOLLY JOECK :

455 En fait, on suit un cours sur le droit de l'environnement à McGill et on voulait s'impliquer comme étudiantes dans le vrai processus décisionnel dans la province, car ça, c'était un processus qui était en marche actuellement. On a décidé de faire une étude sur le processus derrière une audience publique comme ça, pour voir comment ça suit les règlements sur le développement durable.

LE PRÉSIDENT :

460 Parfait. Vous avez plusieurs éléments très intéressants, ça serait très long de discuter de l'ensemble du mémoire. Je vais aller vraiment sur deux éléments que je voudrais vous entendre plus profondément.

465 Vous avez mentionné en particulier, dans ce que vous venez de dire, que le rapport du BAPE n'était pas pris en compte. Comment vous dites... n'était pas obligé d'être pris en compte, considéré. Attendez, je reprends ça.

470 Par la loi, le ministère est seulement obligé de considérer l'étude d'impact du promoteur, pas le rapport du BAPE. Je voudrais savoir où vous avez trouvé cette information qui m'apparaît erronée. Et je vous expliquerai pourquoi. Mais d'où vient cette information?

Mme CEYDA TURA :

475 *Le BAPE devant les citoyens*, c'est un livre de Jean Baril.

LE PRÉSIDENT :

480 De Jean Baril. C'est dans le livre de Jean Baril.

Mme CEYDA TURA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

485 Parfait. Parce que a priori... pas a priori, c'est que le Bureau d'audiences publiques, par la loi, par le ministre, il est mandaté pour faire enquête et audience publique. Il produit son rapport et le ministère produit aussi un rapport qui est l'analyse environnementale. Et c'est à la lumière des deux rapports qu'est élaboré le projet de décret.

490 Si vous regardez un peu comment s'intègrent les avis dans les décrets, vous allez remarquer – ce n'est pas toujours aussi transparent – mais que plusieurs des avis formulés par le Bureau d'audiences publiques se retrouvent dans les décrets. Ou parfois ils sont cachés dans les lettres de transmission ou autres. Et c'est pratiquement obligé de prendre en compte dans l'analyse.

Mme CEYDA TURAN :

495 Notre *concern*, c'était que le ministre n'était pas obligé de prendre les considérations pour les raisons politiques. Il prend en compte...

LE PRÉSIDENT :

500 Il prend en compte, mais il n'est pas obligé.

Mme CEYDA TURAN :

505 Oui. Ça, c'était notre point. On voudrait que la *Loi sur la qualité de l'environnement* change pour faire cette considération obligatoire.

LE PRÉSIDENT :

510 Donc, c'est un peu comme rendre le BAPE, non pas décisionnel mais quasiment. C'est un peu ça qu'on voit.

Mme MOLLY JOECK :

515 C'est exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

520 C'est comme ça que vous le voyez.

Mme MOLLY JOECK :

525 Oui.

LE PRÉSIDENT :

530 Vous mentionnez aussi – il me reste une ou deux questions – vous mentionnez aussi que les considérations reflètent de façon insuffisante ou adressent de façon imparfaite les préoccupations du public. C'est ce que vous dites des rapports du Bureau d'audiences publiques, à votre page 24.

535 Et ma question, c'est de la façon dont vous êtes parvenues à cette conclusion – je ne la critique pas, je ne la débats pas – je voudrais juste savoir comment vous êtes arrivées à cette conclusion particulière? Si vous regardez, c'est à la page 24 de votre rapport, si j'interprète bien, troisième paragraphe, quatrième ligne.

Mme MOLLY JOECK :

540 C'est « A serious lack of public engagement in the most important... », c'est ça en anglais?

LE PRÉSIDENT :

545 C'est « its reports continue to insufficiently reflect and address public concerns... ».

Mme MOLLY JOECK :

550 On a écrit ça parce que, comme on vient de dire, on pense qu'à un moment donné, les soucis du public sont pris en compte, mais que ça doit être plus tôt dans le processus. Et quand le développeur lance le projet, le public n'est pas donné la possibilité de contribuer au scope de son étude d'impact environnementale et que... the directives, the public does not have any input in the directives.

555 Et nous, nous soutenons que c'est vrai qu'à un moment donné, comme aujourd'hui, le public a l'opportunité d'exprimer ses soucis, mais que le projet est déjà très avancé. Ça fait que c'est insuffisant pour nous.

LE PRÉSIDENT :

560 Parfait.

Mme XIMENA INSUNZA :

565 Pardon? Mais, aussi, ce qu'on veut dire, c'est que ce n'est pas nécessaire que tout le monde est engagé, tient l'information suffisante pour venir au BAPE. C'est pas un problème du Bureau d'audiences publiques, c'est que les personnes peuvent ne pas savoir les détails sur le projet. Et on a trouvé beaucoup d'informations sur les mêmes rapports du Bureau d'audiences publiques qui demandent de mieux encadrer le développement de la filière éolienne. Et vous pouvez le voir dans le mémoire.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'ajouterais simplement, pour conclure si vous voulez avec vous, c'est que le mandat du Bureau d'audiences, de la commission, le mandat de la commission, il est double.

575 **Mme MOLLY JOECK :**

Il est... pardon?

580 **LE PRÉSIDENT :**

585 Il est double. Il a deux parties. La première partie est d'entendre le public, de faire état des préoccupations des citoyens. Mais la deuxième partie est celle de l'enquête. Donc, nous avons aussi à analyser et à pondérer les choses et à comprendre. Et, souvent, on va chercher une documentation supplémentaire. Donc, le rapport reflète, c'est sûr, les préoccupations des citoyens, c'est le mandat mais en plus, fait état d'une analyse de la situation.

590 Autrement, votre rapport était très intéressant. La commission a apprécié le lire et c'est toujours intéressant aussi de voir les travaux dans des cours qui peuvent avoir une retombée sur la communauté. Donc, je vous remercie d'être venues présenter votre mémoire au Centre Paulinoix. Merci.

Mme MOLLY JOECK :

595 Merci beaucoup.

Mme CEYDA TURAN :

600 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Huguette Hébert, s'il vous plaît. Donc vous avez un titre sur votre mémoire : Développement du tourisme et à l'accueil dans la Municipalité de Lacolle.

605

Mme HUGUETTE HÉBERT :

Oui, c'est bien ça. Bonsoir!

610

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame!

Mme HUGUETTE HÉBERT :

615

Lacolle aux confins : un accueil sans pareil. Après avoir assisté aux audiences du BAPE tenues à Lacolle les 8, 9, 10 et 11 mars dernier, je reste toujours persuadé que les impacts et les enjeux sur la santé, le développement résidentiel, économique et touristique de notre région seront perturbé voire négatifs si le projet d'implantation d'éoliennes se concrétise.

620

Je suis fière d'être originaire d'un coin de pays où les gens ont les mêmes préoccupations que moi. Ça peut devenir redondant pour vous, mais pour nous, ces mentions sont toutes dirigées dans le même intérêt, celui de préserver l'authenticité de notre région.

625

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

LE PRÉSIDENT :

630

Merci. Madame Hébert, pour les internautes, madame Hébert a reçu la bise de son maire. Madame Hébert, vous pouvez revenir, s'il vous plaît? J'aurais une question pour vous, si vous voulez revenir. La question était sur le reboisement. Vous nous parlez à la page 2 de votre mémoire, vous nous dites :

635

Dans le but d'améliorer la biodiversité en milieu agricole, 6 hectares de secteur seront reboisés et afin de créer des habitats naturels pour la faune et la flore locale. À long terme, ce site pourra servir de parc de la nature pour la randonnée pédestre.

640

On voulait vous entendre là-dessus. C'est un reboisement d'un lot ou c'est un reboisement linéaire?

Mme HUGUETTE HÉBERT :

645 Oui. Bien, c'est comme un genre de consortium entre plusieurs cultivateurs, des gens qui ont du terrain. Ils vont mettre ça sur pied. Ça peut prendre quand même une dizaine d'années avant qu'on ait vraiment accès à la randonnée pédestre, mais c'est dans les projets. Ça vient d'être adopté.

LE PRÉSIDENT :

650 C'est comme un parc linéaire? C'est comme...

Mme HUGUETTE HÉBERT :

655 Bien, j'ai de la misère à vous le...

LE PRÉSIDENT :

À le visualiser?

660 **Mme HUGUETTE HÉBERT :**

C'est dommage, vous ne connaissez pas Lacolle, mais c'est vraiment un endroit qui est très pittoresque et ça va être très intéressant. C'est sûr que ce n'est pas un endroit qu'ils peuvent cultiver et pourquoi pas le rendre accessible pour que les gens profitent vraiment de la nature.

665 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça va être un bois, finalement.

670 **Mme HUGUETTE HÉBERT :**

Ça ne sera pas vraiment... bien, parce que ce n'est pas tout à fait un bois, mais aussi, il va y avoir, comme on dit, des espèces qui vont être réintégrées à ça.

675 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mme HUGUETTE HÉBERT :

680 Parce que c'est très, très vallonné, cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

685 Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

690 Pas de question. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

695 **Mme HUGUETTE HÉBERT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

700 J'appelle maintenant monsieur Daniel Ponton, s'il vous plaît.

M. DANIEL PONTON :

705 Monsieur le président, Monsieur le commissaire!

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ponton, bonsoir!

710 **M. DANIEL PONTON :**

715 Bonsoir! Ce soir, les dix sujets que je vais mentionner, ça pourrait faire partie de dix mémoires, mais étant donné que plusieurs de ces sujets ont été élaborés, je vais émettre mon opinion en tant que citoyen de Saint-Paul pour m'opposer aux éoliennes ici à Saint-Paul.

TransAlta, dans leur discours, j'ai écouté pas mal les discours depuis le début et depuis que les séances du BAPE ont commencé, TransAlta n'ont pas fait preuve que les éoliennes n'endommagent pas la santé. C'est mon point numéro 1.

720 Le point numéro 2 que je m'objecte : que les distances séparatrices entre les éoliennes et les habitations ont été imposées de façon arbitraire et sans réflexion. On parle de 1000 mètres à Saint-Paul, 850 à une place, 750... c'est pas acceptable.

725 Que les sons de 40 décibels, j'aurais aimé... cet après-midi-là, j'ai aimé le monsieur qui faisait
ffou, ffou, ffou, son exposé sur les *flouches*, là, pour les 40 décibels, c'était très intéressant, mais les
sons de 40 décibels pour une éolienne, ça peut être acceptable, une éolienne. Mais quel est le facteur
multiplicateur par deux, par trois, par quatre éoliennes? Est-ce que le 40, ça devient 80, 120? Est-ce
que c'est multiplicateur direct ou exponentiel? Ça, il n'en a pas parlé. Puis, TransAlta n'en a rien dit
aussi.

730 Que la valeur de nos maisons ne diminuera pas. On n'a pas eu de promesse, pas de garantie
non plus là-dessus.

735 Que nos terres seront abîmées à jamais en laissant 40 voyages minimum de Ready Mix sous
chaque éolienne. Puis, quand j'ai écrit ça, je ne savais pas qu'il y aurait 11 piliers par éolienne, en
plus.

740 Que des lignes de haute tension seront érigées sur ces terres. Ce n'est pas acceptable, non
plus. En 2035, selon les spécialistes, il manquera de terre arable dans le monde et pour nourrir la
planète. Et, nous, nous gaspillons nos terres arables pour du vent. Puis l'hydroélectricité est très
productrice au Québec.

Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale.

745 Nos oiseaux migrateurs, on n'a pas eu la preuve qu'ils ne seront pas affectés par les éoliennes,
puis – excusez, je vais le lire – que nos oiseaux migrateurs ne seront pas affectés par ces moulins à
vent à hauteur de la moitié ou les deux tiers de la Place Ville-Marie.

750 En conclusion, l'industrie éolienne, oui, je suis d'accord; mais s'il vous plaît, pas sur nos terres
arables. Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

755 Merci, Monsieur Ponton. On vous remercie beaucoup pour votre témoignage. Merci. J'invite
maintenant madame Anne Ammerlaan.

Mme ANNE AMMERLAAN :

Bonsoir!

760 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

765 **Mme ANNE AMMERLAAN :**

Merci de nous accueillir.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Le plaisir est pour nous.

Mme ANNE AMMERLAAN :

775 Je vais vous lire ce que j'ai écrit. Ma famille et moi sommes émigrés au Canada en 1986. J'avais alors deux ans. Mon père – le voici – avait voyagé au Canada en 1978 pour réaliser un stage dans le cadre de sa formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole aux Pays-Bas. Ce fut le coup de foudre. Mon père – le voici – tomba fou amoureux des grands espaces et des excellentes perspectives en matière de production laitière.

780 Aujourd'hui, moi, j'ai 27 ans et je suis la relève agricole en production laitière. Après des voyages au bout du globe, j'ai appris que les terres agricoles, c'est précieux. Les terres agricoles, ça sert d'abord et avant tout à l'agriculture, à la production de nourriture.

785 Comme l'évoque le professeur Martin Chantigny, président de l'Association québécoise des spécialistes en sciences du sol : *Chaque hectare sacrifié pour une vocation autre que l'agriculture représente une perte nette et irrévocable pour notre capacité alimentaire.*

790 Les terres agricoles, une fois massacrées, ne peuvent jamais être récupérées. La terre, c'est le principal outil des agriculteurs. Au Québec, nous sommes si fiers de manger local, si heureux quand on peut contribuer à l'économie locale. Ne va-t-il donc pas de soi qu'il faut à tout prix protéger le panier alimentaire des Québécois?

795 Qu'on me comprenne bien. Je ne suis pas victime du syndrome « pas dans ma cour ». L'énergie verte, l'énergie éolienne, c'est superbe. C'est la voie du futur. On est d'accord. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut évoluer vers des sources d'énergie durable. Or, pour moi, il s'agit d'une nette contradiction d'autoriser de façon consciente la destruction d'une ressource non renouvelable pour ériger à sa place une ressource renouvelable.

800 Une éolienne, on peut la faire tourner sur de l'asphalte, sur du béton, sur des sols rocheux. Mais la nourriture, ça prend des terres fertiles et arables. Au Québec, nous avons tout pour réussir en agriculture. Tout. C'est donc notre devoir de protéger ce que tant d'autres ont du mal à gagner : le manger.

805 Les terres sont précieuses et nous devons les protéger. Mais, en même temps, nous sommes
ouverts à les partager. Les pistes de VTT – véhicule tout terrain – les pistes pour chevaux, les pistes
pour motoneiges, les pistes cyclables avec les campeurs dans nos champs, les montgolfières et la
chasse. Mes parents donnent avec plaisir toutes les permissions qu'on leur demande, dans la
confiance que nos terres soient utilisées dans le respect de ce qu'elles représentent pour nous.

810 Il y a aussi d'autres usages avec lesquels nous devons vivre. Les poteaux d'Hydro-Québec, les
chemins de fer du CN et, maintenant, la possibilité que des éoliennes et pylônes à haute tension
soient implantés sur le territoire agricole de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

815 Les promoteurs auraient signé des contrats d'octroi d'option sur environ 1800 hectares du
territoire de la Municipalité de Saint-Valentin seulement. Si le projet éolien voit le jour, il aura des droits
légaux, la propriété superficielle sur 1800 hectares, comme – et je cite ce qui est écrit dans le contrat :

820 *Stockage d'énergie, équipements de télécommunications, installation de production d'énergie à
être exploitée conjointement avec de grandes installations éoliennes, routes et équipements de
mesure des vents, bâtiments de contrôle, chantier d'entretien, parc de stationnement et installation et
équipements connexes.*

825 Fin de la citation. Sans mentionner l'installation des lignes électriques, le réseau collecteur
souterrain. Ça en fait du stock.

830 Nous sommes d'opinion que toutes ces options et obligations rendront la vie des agriculteurs
très compliquée et que d'autres préjudices, aujourd'hui non envisagés, risquent de leur être créés.
Ainsi, les fermes pourront être affectées dans leurs projets futurs de développement agricole ou
résidentiel.

835 Maintenant, pour rendre le tout plus personnel encore, j'aimerais vous soumettre une situation
un peu pénible. Mes parents ont fait une demande et obtenu la permission auprès de la CPTAQ de
construire une deuxième maison, en bénéficiant des privilèges de l'article 40 de la CPTAQ. Mais voilà
que l'emplacement prévu sera trop proche des éoliennes numéros 28, 25 et 31. Rien n'est encore
construit. Mais moi, ma question, c'est : qui va avoir la priorité? Est-ce que c'est le promoteur ou bien
c'est nous? Notre municipalité, qui a signé une entente avec le promoteur, est-ce qu'elle peut nous
donner un permis de construction si ça met en danger un projet éolien?

840 Donc, en guise de conclusion, j'aimerais citer que chaque région a sa vocation. Le projet éolien
avec ses octrois d'option, ses servitudes, ses droits de passage, ses lignes électriques, ça n'a pas sa
place dans la MRC du Haut-Richelieu et ça nuit à la conduite sécuritaire et du progrès pour
l'agriculture. Voilà.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Longpré?

850 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui. Votre demande pour construire en vertu de l'article 40 de la loi, ça a été fait récemment, ça? C'est quelque chose de récent, d'actuel?

855 **M. WIM AMMERLAAN :**

The permit to the CPTAQ, we asked it about 4-5 weeks ago and we've got an answer last week. And everything is fine. According to the CPTAQ, we can construct where ever we want. That's what they call "un droit acquis".

860 But, now, in the same time, the question: the place where we always thought we will do it, that will be very close to the windmills. We have there a little forest that we love; we want to put it there. So, we did not yet go to the Municipality, but what will prevail? Because we are quite sure the Municipality will refuse it, because it's too close to windmills. But we have the permit and TransAlta don't have the permit yet. So, first come, first served? How is it working?

865 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Allez-vous demander une dérogation à la Ville?

870 **M. WIM AMMERLAAN :**

Not yet, because we don't need a derogation. We have the right to do it as long as there is no windmill. But now, with the windmill, we don't know what will happen. So, but that is just one example of the problems that will come. And I am sure we are not the only one.

875 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K., merci.

880 **LE PRÉSIDENT :**

885 Madame Ammerlaan, dans votre mémoire, vous dites : « Qu'on me comprenne bien. Je ne suis pas victime du syndrome « pas dans ma cour ». Et j'aurais aimé vous entendre. Parce qu'on entend souvent que les gens qui sont contre ont le syndrome. Et vous dites que ce n'est pas ça. Donc, je voudrais que vous m'expliquiez un peu.

Mme ANNE AMMERLAAN :

Bien, c'est parce que, vous voyez, je comprends les gens qui ne veulent pas avoir les éoliennes chez eux parce qu'ils ont des raisons très personnelles.

890

Moi, ce que je vois, c'est que, en fait, je vois le futur; puis moi, pourquoi j'ai décidé de m'investir dans l'agriculture, c'est qu'avec mes voyages, j'ai vu que, bon, dans le Sahara, on ne peut rien faire pousser. En Ukraine, il fait trop froid. Je reviens ici, puis je vois que vraiment, c'est quelque chose de vraiment important. Puis pourquoi je dis qu'il ne faut pas les construire là, c'est que, dans le fond, pour moi, on ouvre la porte très grande à quelque chose de très dangereux.

895

Je veux dire, maintenant, c'est un projet de 25 éoliennes, mais comme on a vu sur le projet de Wolfe Island, au début, c'était quelques éoliennes. Ils en ajoutent, ils en ajoutent, ils en ajoutent. Donc, moi, ce que je vois, c'est un grand danger pour le futur agricole, dans le fond. Puis je veux dire, les terres, c'est pas fait pour ça. C'est pas fait pour rouler dessus puis ouvrir la porte grande à plusieurs, plusieurs éoliennes. C'est fait pour la culture. C'est ça que je vois, moi.

900

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour votre témoignage. Merci, Monsieur. Alors, vous connaissez la consigne. Pas de manifestation. J'inviterais maintenant la famille Bieri-Dumesnil, s'il vous plaît. Je pense que c'est madame Ginette Bieri-Dumesnil, c'est ça?

905

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

Bonsoir!

910

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame!

915

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

920

LE PRÉSIDENT :

Merci Madame.

925 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Vous dites dans votre mémoire que vous trouvez désolant de voir se déchirer des familles dans la communauté et même parmi les agriculteurs. Est-ce que c'est quelque chose que vous vivez ou si c'est quelque chose dont vous avez entendu parler dans le coin?

930 **Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :**

Mais, on le voit puis on le sent parce qu'on se connaît tous. Moi, j'habite à Saint-Blaise depuis 50 ans et puis, on est voisin. Alors, on se parle, on se rencontre, puis ça se sent. On le sait qu'un tel est pour ou un tel est contre. Puis, ça, c'est quelque chose que j'ai beaucoup de difficulté à accepter.

935 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que les gens se renferment sur eux pour ne pas...

940 **Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :**

Oui, je dirais que certains, oui.

945 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Certains, oui.

950 **Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :**

Oui.

955 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Pensez-vous que le mal est fait dans la communauté, si le projet était autorisé ou pas autorisé?

960 **Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :**

Moi, je pense que le mal est fait, mais il peut être encore réparable. Parce que ça peut durer peut-être cinq, six, sept ans. Ça va s'estomper. Mais si on voit des éoliennes pendant 40, 50 ans, vous en avez pour des générations à ne pas oublier et à ne pas pardonner. C'est comme ça que je le vois.

965 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

J'aurais – je ne l'ai pas écrit dans mon mémoire, mais j'aurais un petit quelque chose à rajouter. Est-ce que je peux?

970

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Il vous reste deux minutes.

975

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

Deux minutes? Bon! Je voudrais vous parler un petit peu de politique. J'étais maire au moment que TCI est rentrée dans le portrait. C'est sûr qu'à Saint-Blaise-sur-Richelieu, on nous a rencontrés une fois et c'était pour les mâts de mesure. On a refusé. Parce qu'on sait très bien qu'à Saint-Blaise, on en a du vent. On n'a pas besoin de mât de mesure pour savoir ça. Et puis, on n'était vraiment pas intéressés.

980

Et puis, le conseil surtout, on était tous d'accord dans ce temps-là, et puis je peux vous dire – j'ai été quand même dix ans dans la politique – et à aucun, aucun moment qu'il y a eu un agriculteur qui est venu me voir, qui m'a dit : « Hey! Ginette, on aimerait ça. On peut-tu en parler? » En aucun moment. Jamais personne ne m'en a parlé. Excepté les deux promoteurs, dans le temps, qui habitaient à Saint-Blaise, naturellement.

985

Pour revenir à la MRC, je sais – je suis quand même un peu le tout, même si je me suis retirée de la politique –, mais je voudrais quand même appuyer les dires que monsieur Duteau a faits aujourd'hui, à la MRC. C'est vrai qu'on a été laissé à nous-mêmes. On n'a pas eu d'information ou très peu. Peut-être que notre urbaniste ou les gens en haut en avaient peu à nous donner aussi, parce que c'était quand même un premier projet qui arrivait dans la région. Et, quand même, je sais que la première résolution, la proposition qu'on avait faite, ça venait de ce côté-ci de la rivière et c'était moi qui l'avais faite parce que je voulais absolument avoir au moins 1000 mètres des limites territoriales de chaque municipalité. Au moins protéger la municipalité. Et ça nous avait été refusé.

990

995

Alors, je ne vous ferai pas tout... Il y a eu quand même beaucoup de RCI de faits, il y en a eu beaucoup, mais on a eu beaucoup de difficulté à avoir... on avait beaucoup de réponses négatives du gouvernement, de madame Normandeau qui était là dans ce temps-là.

1000

J'accepte très mal comment ça s'est fini en fin de compte, parce que je trouvais que le 850 mètres, c'était très peu. Bien, c'est ça. Personnellement, je me suis sentie un petit peu bafouée là-dedans. C'est comme, en fin de compte, qu'on me l'aurait rentré dans le fond de la gorge, le 850 mètres, c'est comme ça que je me suis sentie quand on a accepté la dernière... résolution.

1005

LE PRÉSIDENT :

Position.

1010

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

Position, c'est ça.

1015

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Avec du recul, aujourd'hui, avec ce que vous savez, avec l'évolution de ce dossier, si tous les maires s'étaient mis ensemble pour dire : « Nous, c'est 1500 mètres » et tout le monde avait fait front commun, pas contre la MRC, mais je veux dire, par opposition aux directives édictées par la MRC, croyez-vous que les choses auraient été différentes?

1020

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

Ça aurait été très différent, parce que c'est sûr que jamais j'aurais appuyé ça. Puis je suis persuadée que la majorité des maires également. Et puis même 1500, c'est pas assez.

1025

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ah! J'ai sorti un chiffre comme ça.

1030

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

C'est ça. Oui, c'est ça.

1035

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

J'aurais pu dire 2000 ou 3000.

1040

Mme GINETTE BIERI-DUMESNIL :

C'est sûr et certain que ma position aurait été autrement, c'est certain. Certain, certain.

LE PRÉSIDENT :

1045

Merci beaucoup, Madame, pour votre témoignage.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1050 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1055 Je vais inviter maintenant Don Quichotte, le comité Don Quichotte, madame Louise Gagnon, Astrid Ammerlaan et Gerhard Schirmacher. Et après cette présentation, nous ferons une courte pause. Bonsoir!

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1060 Bonsoir, Messieurs! Les signataires de ce mémoire sont les trois membres fondateurs du comité Don Quichotte. À ce jour, le comité a recueilli sur une pétition les signatures d'une majorité d'électrices et d'électeurs de Saint-Valentin opposés au projet éolien. Cette pétition comporte la signature de 225 personnes ayant la qualité d'électeurs sur une possibilité d'environ 388. Le libellé de la pétition se lit de la manière suivante :

1065 *Je refuse l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de Saint-Valentin en zone habitée et sur les meilleures terres agricoles du Québec.*

1070 Pour le bénéfice de cette enquête, nous déposons aujourd'hui cette pétition qui compte 58 % des électeurs de Saint-Valentin et qui nous a fourni la preuve que l'acceptabilité sociale n'avait jamais été au rendez-vous dans le cadre de ce projet.

1075 Sans vouloir reprendre l'ensemble des preuves et des arguments présentés dans notre chronologie des événements, nous pouvons résumer la situation en disant que la non-acceptabilité sociale de ce projet à Saint-Valentin et dans les municipalités environnantes est le résultat d'une démarche qui n'a pas respecté les principes du développement durable.

1080 L'initiateur, Air Energy TCI, a travaillé essentiellement avec les élus municipaux de Saint-Valentin et les propriétaires signataires d'ententes. Dans une lettre parue dans le *Coup d'œil* la semaine dernière, soit le 30 mars 2011, les agriculteurs signataires se considèrent toujours comme les principaux concernés par la construction du parc éolien prévu par la compagnie Venterre.

1085 De fait, ce projet qui a été mené comme une initiative privée et confidentielle entre Air Energy TCI, le Conseil municipal et les agriculteurs signataires ne respecte pas les principes du développement durable B, E, F, H et G de ce document.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1090 Du printemps 2006 au 7 mai 2007, les citoyens et les citoyennes de Saint-Valentin et des
municipalités environnantes ont été tenus à l'écart de la mise en œuvre de ce projet. Un tel
comportement contrevient au principe F du développement durable qui insiste sur l'accès au savoir
afin d'améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du
développement durable. Ce comportement n'a pas non plus respecté le principe B du développement
1095 durable, car les projets doivent être entrepris dans un souci d'équité ainsi que d'éthique et de
solidarité sociale.

Au cours de cette période, la Municipalité n'a jamais cherché à impliquer l'ensemble des
citoyennes et des citoyens de Saint-Valentin pour discuter de ses intentions, à l'exception du 18 juin
2008, suite à l'obtention du contrat octroyé par Hydro-Québec. Le promoteur et la municipalité n'ont
1100 transmis aucune information à la population de Saint-Valentin et de la région avant le 27 octobre
2010. Ce silence n'a pas permis de respecter le critère E du développement durable. Le MDDEP
précise que la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont
nécessaires pour définir une vision concertée du développement durable.

1105 À titre comparatif, Kruger Énergie pour le projet Montérégie a organisé 76 assemblées
publiques, soit 19 rencontres différentes qu'elle a reprises quatre fois afin de rencontrer
individuellement la population des quatre municipalités visées.

Ce projet a aussi été élaboré sur le territoire sans tenir compte des conséquences néfastes sur
1110 les territoires voisins. Il est difficile de prétendre que ce projet est respectueux du critère H du
développement durable concernant le partenariat et la coopération intergouvernementale. Le MDDEP
dit que les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à
l'extérieur de celui-ci.

1115 Cette entreprise a aussi évolué dans un climat d'affrontement à cause de la réglementation
proposée par la MRC du Haut-Richelieu. Saint-Valentin a exercé des pressions auprès de certains
ministères et a toujours voulu faire cavalier seul. Ce qui est contraire au développement durable. Son
manque de solidarité à l'égard des municipalités environnantes a eu finalement des conséquences,
car la diffusion de l'information et les forces de l'opposition se sont organisées rapidement dans la
1120 région. La tactique du promoteur avec la Municipalité consistait à diviser pour régner. Et seule Saint-
Valentin détenait les informations jusqu'à l'automne 2010.

Air Energy TCI, associée dans cette affaire à Canadian Hydro, semble avoir une culture
d'entreprise qui se rattache au capitalisme primitif. En vertu du principe de subsidiarité, le principe G
1125 du développement durable, nous considérons que le gouvernement a confié des pouvoirs et des
responsabilités au niveau inapproprié d'autorité pour la signature du protocole d'entente qui a eu lieu
le 13 septembre 2007.

1130 Le lieu de décision n'a pas été rapproché le plus possible des citoyens et des communautés concernés, car dans un tel cas, la MRC du Haut-Richelieu, comme niveau d'autorité régionale, aurait été plus indiquée pour protéger toutes les communautés concernées.

1135 Si le Conseil municipal et le promoteur croient toujours avoir fait leur travail pour consulter la population de Saint-Valentin, le comité Don Quichotte leur recommande de frapper aux portes et de prévoir dix heures de travail pour deux personnes, en échelonnant cet exercice sur trois fins de semaine. Les membres du Conseil municipal peuvent faire ce travail au cours d'une seule fin de semaine.

1140 Lorsque seulement neuf personnes se rendent à une consultation publique le 5 juillet 2007 pour un sujet d'une telle importance, le simple bon sens nous dit qu'il faut se demander s'il n'y a pas eu un problème de communication. Mais il faut surtout faire preuve de circonspection avant de sauter aux conclusions de l'acceptabilité sociale.

Mme LOUISE GAGNON :

1145 Monsieur le président, les citoyennes et les citoyens de Saint-Valentin plaident coupable pour leur ignorance des mécanismes municipaux à l'été 2007. Mais depuis, ils ont donné la chance à leur Conseil municipal de procéder à un référendum de principe sur les éoliennes. De fait, le 3 février, un registre a été signé par 118 électeurs pour s'opposer à deux articles du Règlement de zonage 386 dont un sur la hauteur des éoliennes. Ainsi, la hauteur des mâts de 98 mètres devra donc faire l'objet
1150 d'une nouvelle demande de PIIA. Le Conseil municipal pourra tout de même approuver les demandes de PIIA après avoir reçu l'avis obligatoire, positif ou négatif, de son nouveau CCU.

1155 En outre si le promoteur devait utiliser ses trois éoliennes alternatives : 34, 35 et 37, elles devront aussi faire l'objet d'une demande de PIIA et, par la suite, d'une demande de dérogation mineure, car elles ne sont pas conformes au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu. Elles sont à moins de 500 mètres d'une route.

1160 Évidemment, aucun problème n'est incontournable avec les dérogations mineures, bien que le promoteur devait, au départ, faire la preuve qu'il respectait les règlements municipaux. Malheureusement, les citoyennes et les citoyens ne pourront rien faire car la loi prévoit que les demandes de PIIA et de dérogation mineure passent par le CCU avant de se retrouver devant le Conseil municipal. Comme aucune intervention des électrices et des électeurs n'est possible, le Conseil municipal pourra rejeter les avis du CCU et accorder tous les permis exigés par le promoteur car il n'y a pas de recours judiciaire possible face à ce type de décision discrétionnaire.

1165 On constate aussi que le promoteur compte obtenir les permis – et je cite l'étude d'impact – en temps et lieu pour procéder à la coupe des arbres, permettant la construction des éoliennes sur le territoire, et ce, même si la chose est interdite.

1170 À ce sujet, les éoliennes 10 et 16 sont particulièrement à surveiller. Nous rappelons à la
commission que la dérogation mineure n'a jamais été prévue par le législateur pour corriger la
mauvaise foi d'un entrepreneur qui planifie mal son projet. Grâce à la dérogation mineure, les
règlements municipaux seront contournables au profit d'une entreprise privée et au détriment des
citoyens.

1175 Vous avez constaté, Monsieur le président, que nous avons voulu nous amender et corriger
notre ignorance, mais notre apprentissage des mécanismes de l'administration municipale et notre
connaissance récente des règlements municipaux ne nous permettront pas non plus de contrer ce
projet, même si nous ne voulons pas d'éoliennes sur notre territoire.

1180 Cependant, nous avons fait nos devoirs et vous devriez avoir suffisamment d'arguments sur
lesquels fonder votre analyse pour dissuader le Conseil des ministres d'autoriser ce projet. Vous
savez déjà qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale et qu'on nous a tenus volontairement dans
l'ignorance.

1185 Mais n'oubliez pas la qualité de nos terres de classes 1 et 2 et les restrictions physiques
réglementaires et contractuelles qui seront imposées au développement de l'agriculture à Saint-
Valentin.

1190 Nous comptons sur votre aide pour protéger le patrimoine de nos enfants et de nos petits-
enfants. Prenez soin aussi de nos trois espèces de chauves-souris plus fragiles, des faucons pèlerins,
des pygargues à tête blanche, des petits blongios, de notre future réserve de la biodiversité Samuel
de Champlain, incluant la héronnière, de notre important corridor migratoire nettement sous-estimé
par le promoteur et de l'ensemble des oiseaux aquatiques qui fréquentent le Richelieu. N'oubliez pas
nos paysages, notre patrimoine bâti, nos territoires d'intérêt historique, de même que la politique
1195 culturelle de la MRC du Haut-Richelieu pour mettre en valeur une rivière historique.

Surtout, vérifiez bien si toutes les éoliennes sont conformes au règlement municipal de Saint-
Valentin et constatez qu'il n'y a pas d'espace disponible sur le territoire pour reconfigurer ce parc ou
suggérer des déplacements. N'oubliez pas que Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix considère que les quatre
1200 éoliennes projetées sur son territoire ne sont pas conformes à son règlement de zonage sur les
usages conditionnels et que le promoteur doit obtenir des permis. Une municipalité peut exiger toutes
conditions qui relèvent de sa juridiction, y compris les nuisances, même si elle n'a pas de règlement à
cet effet.

1205 Prenez note que les finances municipales de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
sont saines, stables et que nous n'avons pas besoin de ce projet de développement économique
incompatible avec les activités que nous développons présentement sur notre territoire.

1210 Alors, le mot de la fin. Monsieur le président, nous savons déjà que le Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement fera un excellent travail, car ce projet est déficient, mal localisé et il n'a
jamais reçu l'acceptabilité sociale des gens vivant dans le milieu récepteur.

1215 Néanmoins, si jamais le Conseil des ministres de notre gouvernement autorisait ce projet,
soyez assuré que le comité Don Quichotte ne vous en tiendra jamais rigueur et qu'il saura reconnaître
les vrais coupables, car le BAPE ressemble étrangement à un CCU.

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1220 Merci. Monsieur Longpré.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1225 Oui. J'aurais une seule question. J'ai lu avec beaucoup d'attention votre mémoire. Je l'ai relu
avant le souper. Et vous nous avez fait grâce d'une chronologie et je l'apprécie parce que c'était
assez ardu à lire, toute la chronologie.

1230 Je retiens que du 14 septembre 2009, c'est la date où le CCU a fait des recommandations
d'écarter trois éoliennes. Je ne me souviens plus des numéros, mais c'est indiqué dans votre
mémoire. Le Conseil de Saint-Valentin aurait, selon votre chronologie, n'aurait pas tenu compte de
vos recommandations et acceptait le projet tel quel le 29 septembre. D'où la démission qui a suivi par
la suite, j'imagine?

Mme LOUISE GAGNON :

1235 Notre démission a suivi beaucoup plus tard, Monsieur le commissaire, parce qu'à cette époque-
là, nous espérions encore que des modifications pourraient être apportées au projet.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1240 Alors, elle remonte à quand, votre démission, exactement?

Mme LOUISE GAGNON :

1245 Elle remonte au 17 septembre 2010. Alors, je vous avais fait part de trois événements qui
étaient survenus en synchronie à cette époque-là.

1250 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Et en 2010, vous avez parlé des éléments déclencheurs d'une cristallisation des trois événements qui sont survenus en août, septembre 2010.

1255 **Mme LOUISE GAGNON :**

En même temps, oui.

1260 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Qu'est-ce qui s'est passé entre ces deux dates? On parle d'un an.

1265 **Mme LOUISE GAGNON :**

Qu'est-ce qui s'est passé?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Entre septembre 2009, vous saviez que le Conseil acceptait le projet et...

1270 **Mme LOUISE GAGNON :**

1275 En fait, on n'avait pas vraiment d'idée que le Conseil avait accepté des éoliennes avant les élections. Nous étions des gens à Saint-Valentin qui n'assistaient pas... La dame, cet après-midi, avait raison, nous n'assistions pas aux rencontres municipales. Le CCU n'allait jamais vérifier qu'est-ce que le Conseil avait fait de ses recommandations. Nous n'y allions jamais. Et ce qu'on se souvient, c'est que nous, nous n'avions pas le droit de parler du projet. Nous étions les seules personnes qui avaient vu à ce moment-là le schéma d'implantation. Il n'y avait strictement personne, ni dans la municipalité, ni ailleurs, qui avait vu le projet.

1280 Et en janvier 2010, le Conseil municipal nous a aussi fait signer des engagements de confidentialité, pour nous rappeler que nous n'avions pas le droit de divulguer des renseignements qui étaient transmis au CCU à ce moment-là.

1285 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça, je voulais y venir. Comment ça s'est présenté à vous, ça, cet engagement-là?

Mme LOUISE GAGNON :

1290 Cet engagement-là? J'étais hospitalisée à cette époque-là quand les engagements ont été signés. On vous avait quand même remis en annexe, les documents, pour que vous puissiez les lire et je vais laisser Astrid et Gerhard vous parler un peu plus de ce moment-là.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1295 Enfin, ce qui nous avait été dit, lorsqu'ils nous ont remis les documents pour la clause de confidentialité, c'est tout simplement : puisque c'est un projet privé qui concerne le promoteur, nous n'avons pas le droit de divulguer d'information. C'est ce que la Municipalité, le directeur général nous
1300 avait présenté.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et est-ce que tous les membres du CCU ont signé ce document-là?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1305 Pas Louise, parce qu'elle était absente. Donc, elle n'a pas signé ce document-là. Mais le président, Astrid et moi l'avons signé parce que c'est tout ce qu'ils nous ont présenté. On n'avait pas
1310 d'autre information à l'égard de cette confidentialité-là que la Municipalité et le promoteur cherchaient.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je n'ai pas d'autre question. Merci.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1315 Mais j'aimerais apporter une précision justement à propos des trois éoliennes que nous avons refusées. Vous avez demandé à madame Ammerlaan, lundi soir, est-ce que c'était seulement, juste
1320 pour des raisons de paysage que nous avons refusé l'implantation ou l'emplacement de ces trois éoliennes-là?

1325 En fait, lorsque les PIIA ont passé au CCU le 14 septembre 2009, enfin, Louise et moi, nous n'avons pas eu la formation par l'urbaniste que la Municipalité avait engagé en 2008. Elle était absente, bien, elle ne faisait pas partie du CCU à ce moment-là, moi non plus. Alors, nous n'avons pas assisté à la formation pour comprendre le PIIA. C'était monsieur, je crois bien, André Frenette qui a fait la présentation.

1330 À ce moment-là, il y avait seulement que deux membres : le président, à ce moment-là, c'était monsieur Yvon Fournier et Astrid Ammerlaan étaient les seuls membres.

1335 Et lors de la rencontre le 14 septembre, Louise et moi ne savions pas exactement qu'est-ce que c'était. On nous avait expliqué brièvement en grandes lignes ce que ce document comportait. Et puis, moi, dernièrement, j'ai regardé qu'est-ce que c'était – bien, plutôt à l'automne, lorsqu'on avait commencé toute cette démarche-là – et puis ce document-là dit clairement dans les caractéristiques :

1340 *Précisons que le règlement sur les PIIA n'a pas pour but de vérifier la pertinence d'un projet ou des travaux envisagés, mais plutôt leur appartenance et leur intégration architecturale dans un milieu bâti ou non.*

1345 Donc, en effet, on devait évaluer si l'emplacement était propice ou s'harmonisait au paysage. Donc, on nous demandait – et l'architecte paysagiste justement qui était présente nous donnait les critères et les objectifs d'évaluation pour l'implantation et les emplacements des éoliennes. C'est d'après ces critères-là qui étaient basés sur des objectifs qui devraient tenir compte du paysage. Donc, c'est pour ça que les raisons étaient juste sur le paysage.

1350 Et puis j'aimerais rajouter aussi que la Municipalité devait nous accorder une assistance professionnelle – un urbaniste et un architecte, justement, ils étaient présents – qui devrait être accordée aux membres du comité consultatif qui doit fournir un avis sur chaque plan d'implantation et d'intégration architecturale.

1355 Ça a été fait, oui. Il y avait monsieur Frenette de PLANAC et l'architecte paysagiste, madame Robert. À ce moment-là, on ne le savait pas, mais les deux étaient au service du promoteur. Et puis, en tout cas, on voit un peu comment est-ce que le CCU devait aborder le sujet justement de l'emplacement et de refus et de l'acceptation de ces éoliennes-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1360 Et vous deviez travailler avec PLANAC?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1365 Oui. C'est eux qui nous donnaient justement les PIIA et les critères d'évaluation pour les emplacements.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Il n'y a pas eu d'aide d'un paysagiste de la MRC?

1370 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Non. C'était le monsieur de PLANAC qui est un architecte paysagiste, qui était, je ne sais pas, d'une compagnie privée ou en tout cas.

1375 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Et tout a été fait dans une journée.

1380 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui, très rapidement.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1385 On a eu les informations et, tout de suite l'après-midi, on a dû décider et faire les démarches.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est le 14 septembre 2009, ça.

1390 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui.

1395 **Mme LOUISE GAGNON :**

Et j'aimerais vous préciser quelque chose. Ça, c'était davantage dans mon mémoire personnel, mais je pense que j'avais abordé la question du PIIA.

1400 C'est bien sûr que le CCU, en aucun temps, ne s'est prononcé sur le projet éolien à Saint-Valentin. On ne lui a jamais demandé son avis d'après tous les procès-verbaux qui existent. Alors, ce n'était pas... ce jour-là, ce n'était pas notre rôle à nous. Le projet éolien, c'est une décision politique. Cette journée- là, on n'était pas là pour dire si on était pour ou contre un projet éolien. On était là pour vérifier si les demandes de PIIA correspondaient aux critères établis.

1405 Et je pense que la grande lacune du règlement du PIIA, c'est que, que ce soit le CCU ou le Conseil municipal, le Conseil municipal n'a jamais approuvé le schéma d'aménagement global dans son ensemble. Les PIIA, comment ça fonctionne, c'est que les demandes sont présentées par lot. Alors, ça peut être, par exemple, deux ou trois éoliennes à la fois. Ce qui fait que dans les critères, ce qu'on nous disait, c'est que l'architecte paysagiste avait proposé trois schémas d'implantation. Alors,

1410

un schéma, le schéma A consistait en 25 éoliennes en bloc. L'autre schéma, c'était trois blocs de huit à neuf éoliennes. Et le troisième schéma, c'était cinq fois cinq éoliennes, cinq petits îlots.

1415 Alors, quand le processus a commencé, parce que probablement que vous avez lu le procès-
verbal, c'est qu'on nous a présenté les éoliennes de la 3^e Ligne. On en a approuvé par petits groupes
et ça correspondait au schéma A, donc le gros groupe d'éoliennes. Ensuite, on est passé au sud de la
municipalité et là, les cinq éoliennes correspondaient au schéma C. Mais quand tu regardes la
demande en soi, quand tu regardes le document, il n'y a rien de faux dans ce document-là. Tout est
parfait parce que ça correspond aux critères. Je ne sais pas si vous me suivez?

1420 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

1425 **Mme LOUISE GAGNON :**

Sauf que dans le cas de l'éolienne 8 et 13, la 8 et 13, c'est situé...

1430 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

C'est le Rang Saint-Georges?

Mme LOUISE GAGNON :

1435 ... coin de la 221 et 4^e. Là, les choses étaient moins drôles parce que deux éoliennes, ça ne
correspondait plus au schéma A, ni au schéma B, ni au schéma C. Et celles-là, on était en mesure de
critiquer, de dire : écoutez, là, ça va un peu trop loin. Ça ne correspond plus à aucun des trois
schémas que le promoteur avait lui-même déterminé.

1440 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et ça, vous me décrivez un élément de la cristallisation?

1445 **Mme LOUISE GAGNON :**

Non. Là, je vous parle de...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1450 À l'époque du mois de septembre...

Mme LOUISE GAGNON :

Je vous parle toujours du PIIA, la journée au mois de septembre.

1455

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

1460

Mme LOUISE GAGNON :

Et puis, il y avait une autre éolienne dans le Rang Saint-Georges, la numéro 25. Elle était seule à cette époque-là, quand on nous l'a présentée. Parce que les éoliennes de Saint-Paul, eux autres, ils les avaient en tête, mais elles n'étaient pas sur les plans.

1465

Alors, de la façon qu'on nous avait présenté la chose, on a dit : « Bien, écoutez, une éolienne comme ça, là, ça n'a pas de sens. » Puis, là, je me souviens que madame Robert nous disait : « On pourrait la peindre d'une couleur différente. On pourrait en profiter pour l'interpréter. » Bref, tout ça, ça n'a pas fonctionné.

1470

Et puis, je me souviens que monsieur Frenette, qui est ici présent dans la salle, m'avait dit : « Est-ce que vous seriez plus réceptive si cette éolienne-là était dans un groupe? » Alors, j'ai tout de suite compris qu'on pensait à Saint-Paul et je lui avais répondu non. Parce que vous savez que la 25, elle est à cheval sur la zone périphérique du village de Saint-Valentin, elle est vraiment très proche. Et je lui avais dit, parce que ça laissait sous-entendre qu'il pourrait y en avoir à Saint-Paul pour faire un îlot, je me souviens leur avoir dit : « C'est beaucoup trop près du village et c'est beaucoup trop près de la rivière Richelieu. Vous êtes en face du Fort Lennox. »

1475

Et puis, c'est un endroit que j'ai toujours apprécié depuis mon enfance et puis je ne pouvais pas concevoir qu'on puisse s'approcher de la rivière. Ça, c'était inconcevable pour moi. Je trouvais que le Richelieu devrait avoir une protection. Puis, en même temps, c'était proche de la rivière, puis ça faisait... c'était tellement proche du noyau villageois, qui est un noyau intéressant avec beaucoup de maisons traditionnelles. Il y avait eu beaucoup de projets pour restaurer le village, le magasin général. On avait des projets de circuits patrimoniaux. Et le fait qu'il y ait des éoliennes comme ça, à proximité, moi, pour moi, ça enlevait beaucoup de potentiel à ce noyau-là. C'était la fin, finalement, du rêve du petit village traditionnel champêtre. Ça, c'est une rupture totale avec la tradition. On a un choix à faire : ou on restaure un village ou on s'oriente de ce côté-là. Mais c'est des choses qui ne sont pas compatibles.

1485

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

1490

LE PRÉSIDENT :

1495 Merci au comité Don Quichotte.

Mme LOUISE GAGNON :

1500 Maintenant, j'aimerais, Monsieur Longpré, vous demander quelque chose. Depuis plusieurs jours, j'ai remarqué que vous posiez souvent la même question aux personnes qui se sont présentées, à tous les maires, vous leur avez dit : « Pourquoi êtes-vous intervenu aussi tard? » Et ça fait deux jours que je réfléchis à la question et je pense avoir une très bonne réponse à vous fournir.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1505 Allez-y.

Mme LOUISE GAGNON :

1510 Je ne sais pas quand est-ce que vous voudriez l'entendre?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1515 Maintenant.

Mme LOUISE GAGNON :

 On peut le faire. Avez-vous quelques minutes?

LE PRÉSIDENT :

1520 Est-ce que c'est une brève réponse?

Mme LOUISE GAGNON :

1525 Parce que c'est quand même... en tout cas, ça demande un petit moment. Vous savez, dans le groupe Don Quichotte, on avait chacun nos tâches. Astrid, qui est une artiste, a fait beaucoup de choses. Gerhard, notre homme de sciences, s'occupait de l'agriculture. Et moi, officiellement, je m'occupais du patrimoine culturel. Mais j'avais aussi une autre fonction que, je dirais, politique. Et puis, je faisais beaucoup de blagues avec ça. Parce que vous savez, le représentant de la compagnie TCI, son rôle chez TCI, c'était d'être agent de liaison. Alors, moi, je disais toujours : « Moi, je suis l'agent de liaison de TCI – de Don Quichotte » et je vais vous expliquer pourquoi. Un lapsus. Je vais vous expliquer pourquoi.

1530

1535 C'est que TCI, dans le texte, on vous parlait de capitalisme primitif. Et, nous, le comité Don Quichotte, c'est quelqu'un qui nous a réveillés, qui nous a incités à prendre la tête de l'opposition. C'est mon cousin germain à Saint-Cyprien. Alors, j'avais un très bon contact. Je savais tout ce que TCI avait fait à Saint-Cyprien et j'avais une très bonne idée de ce qu'il avait fait à Saint-Valentin et à Saint-Paul. Alors, j'étais en mesure de mettre toutes les pièces du casse-tête ensemble. Et ce que j'ai fait, j'ai pris exactement la même technique que lui. Je suis devenu agent de liaison.

1540 Alors, je savais que toutes les municipalités environnantes étaient contre les éoliennes, sauf qu'il n'y avait personne qui s'était manifesté. Alors, je suis partie et puis j'ai fait le tour. Puis ce que j'ai compris de cette compagnie-là, c'est que c'est une compagnie qui a une mentalité différente de celle qu'on connaît. C'est vraiment du capitalisme primitif.

1545 Eux, ils sont arrivés ici et puis, au départ, ils ont essayé de diviser les villages en leur disant que c'est pas tout le monde qui aurait la chance d'avoir des éoliennes. Ils ont aussi essayé de créer certaines divisions entre les agriculteurs en leur disant : « Dépêchez-vous. Des éoliennes, il n'y en aura pas pour tout le monde. » Et puis une fois qu'ils ont réussi à faire signer quelques personnes, ils ont dit aux autres : « Bien, là, ton voisin va avoir des éoliennes. Tu devrais accepter. Tu vas les supporter. »

1550 Alors, ils ont employé la même tactique dans toutes les municipalités. Ils sont allés à Saint-Cyprien-de-Napierville – et je vous ai apporté des documents. J'ai la chronologie des événements à Saint-Cyprien, comment ils s'y sont pris à Napierville pour les harceler. D'abord, pour accepter un débordement du parc éolien pour trois éoliennes. Saint-Cyprien a refusé. Après, il y a eu toute une saga. Ils sont retournés avec un projet communautaire. Ensuite, ils sont retournés avec le projet de KSE. Et l'agent de liaison en question a même déclaré au *Journal de Montréal* que quand ça ne fonctionnait pas d'une façon, ils procédaient d'une autre.

1560 Alors, quand il s'est aperçu que ça ne fonctionnait pas à Saint-Cyprien, il est allé à Saint-Paul. Mais partout où il se promenait, il disait toujours – quand il était à Saint-Cyprien, il disait toujours : « Ah! Les gens de Saint-Valentin en veulent des éoliennes. – Nous, là, la population. – Les gens de Saint-Valentin en veulent. Ah! Nos négociations, ça va très bien à Saint-Paul. Saint-Paul, ils sont très réceptifs. » Même chose, il faisait la même chose dans une autre municipalité. Quand ils étaient à Saint-Paul, ils disaient : « Ah! Ça va très bien nos négociations à Saint-Cyprien. » Mais il n'y a aucune municipalité qui se parlait parce que tout le monde était convaincu que tout le monde était favorable.

1570 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça, je peux comprendre cet aspect-là du dossier. Vous en faites d'ailleurs un peu état dans votre mémoire. Mais ce que vous avez commencé à me donner comme explication, c'est pourquoi la contestation a commencé si tard?

1575 **Mme LOUISE GAGNON :**

Ah! Vous voudriez qu'on reparle du mois d'août?

1580 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bien, en fait, c'est ce que vous m'avez annoncé au début. Pourquoi ça a pris tant de temps à s'organiser.

1585 **Mme LOUISE GAGNON :**

C'est ça. C'est que c'est en divisant. Mais moi, dans le mémoire qu'on vous a présenté, on vous a parlé des gens de Saint-Valentin, comment ça s'était passé pour les gens de Saint-Valentin.

1590 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

Mme LOUISE GAGNON :

1595 Mais dans le cas des municipalités, comment ça s'est passé? C'est qu'il suffisait de faire les liens entre ces gens-là et c'est ça qu'on a fait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1600 O.K. Je comprends.

Mme LOUISE GAGNON :

1605 Parce qu'il n'y en avait pas de communication. C'est pour ça que quand le maire Duteau est passé ici, puis il a dit : « Hey! 58 % des gens de Saint-Valentin n'en voulaient pas? » C'est pas ça qu'on lui disait. On lui disait toujours : « La population en veut! Le Conseil en veut! » Alors, les maires autour étaient... parce qu'il y a toujours eu une tradition de non-ingérence et ils se sentaient mal à l'aise d'intervenir. Surtout qu'à tous et chacun, on disait que l'autre était d'accord, que tout était beau. Qu'il était le seul à ne pas être d'accord, comprenez-vous? Alors, c'est comme ça.

1610 Puis même dans les journaux aussi, le promoteur a toujours insisté sur le fait que l'acceptabilité était là. Alors, c'est une rumeur qui était forte, qui était persistante.

1615 Alors, nous, c'est arrivé – en tout cas, vous allez le voir dans notre mémoire – c'est arrivé au mois d'août, puis au mois de septembre, il y a eu tout un paquet d'événements ensemble qui ont fait

qu'on a pris conscience que ce n'était pas vrai que les agriculteurs étaient majoritairement favorables à ça. Puis quand on a vu qu'on avait la base agricole, on s'est dit : Peut-être que c'est plus sérieux qu'on pense. Puis on est allé voir, puis c'était ça, la réalité. Mais les gens, ils n'en ont jamais voulu. Puis ils se faisaient dire qu'ils étaient des marginaux, que quand on essayait de dire des choses, on passait comme des... des bibittes curieuses.

1620

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Bien, écoutez, je pense qu'on a déjà excédé beaucoup le temps alloué.

1625

Mme LOUISE GAGNON :

Bien, j'ai la chronologie de Saint-Cyprien, j'ai des déclarations...

1630

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous pouvez les déposer auprès de madame Gélinas, derrière.

1635

Mme LOUISE GAGNON :

Parce que ça va vous aider, quand vous ferez votre analyse...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1640

Bien.

Mme LOUISE GAGNON :

... regardez bien la technique à Saint-Paul, à Saint-Cyprien...

1645

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui, j'ai compris.

1650

LE PRÉSIDENT :

On a compris, Madame. Merci beaucoup au comité Don Quichotte. Nous allons maintenant prendre une pause. Il est 20 h 49, nous reprendrons à 21 h 05. Internauts, soyez des nôtres.

1655

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1660 Nous reprenons nos travaux à l'instant. Je vais donc inviter madame Riaz Lakhani. Monsieur? Monsieur. Monsieur Riaz. Si j'avais vu, je n'aurais pas fait d'erreur. Monsieur, c'est à vous.

M. RIAZ LAKHANISKY :

1665 Je ne suis pas très méchant. Moi, je vous avoue, le mémoire, vous l'avez déjà lu. Vous êtes déjà au courant du mémoire que je vous ai envoyé. Je vais toucher à deux points sur le mémoire qui sont plus importants, puis surtout à la lueur de ce qui s'est fait dire depuis quelques jours. Je suis ici à tous les soirs.

1670 La première étape, c'est vraiment, là, je regarde en arrière de moi, il y a plusieurs gens qui sont là, qui ont été là à la première séance, à la première partie des séances du BAPE, qui sont encore là. On a même dû, vous le savez, reporter des séances parce qu'il y avait trop de gens pour la salle qui était prévue à cet effet au début.

1675 Pendant ce temps-là, la compagnie qui veut implanter ce parc-là chez nous a eu dix personnes à la première rencontre d'information, a eu à peine 40 personnes la deuxième fois. Avec tous les moyens qu'elle a, avec toutes les possibilités qu'elle avait pour rejoindre la population, puis leur dire : « Il se passe quelque chose d'important chez vous, vous devriez assister », je penserais qu'il y aurait plus de gens que ça. La preuve est ici. La preuve a été faite hier, avant-hier, aux premières séances au point qu'il a fallu qu'on arrête les séances et les reporter à une plus grande salle.

1680 C'est la première étape pour moi qui me montre que contrairement à dire que si les gens ne sont pas là, c'est parce qu'ils sont en accord avec le projet, c'est peut-être l'inverse. Les gens n'étaient pas au courant du projet, ils ne savaient pas l'impact que le projet aurait chez eux. Puis on voit que maintenant qu'ils le savent, ils se présentent. Ils sont là, puis majoritairement contre le projet. Ça, c'est la première chose.

1690 La deuxième chose, c'est le fait qu'on n'a pas été mis au courant. Moi, ça ne fait pas longtemps que je suis dans la région. Je suis ici depuis le mois de... on a commencé la construction à partir du mois de mai 2007, chez moi. On a bâti une maison. On est à proximité de quelques éoliennes. Je les verrai de chez moi. Elles sont à moins de 1.5 kilomètre. À 1.1, 1.2, 1.3 maximum de chez nous.

1695 J'ai pas été mis au courant que les éoliennes étaient proches ou qu'elles étaient prévues d'être proches de chez nous. Il n'a pas semblé, j'étais pas été mis au courant. Ils disent qu'ils ont envoyé des pamphlets, qu'ils ont envoyé ci, qu'ils ont envoyé ça, j'ai rien reçu chez moi. Je reçois mon courriel, je regarde mes courriels, je regarde mon courrier dans la boîte à malle. J'ai rien, rien, rien reçu. Et, pourtant, il y a beaucoup de gens dans la salle qui le savent, je suis assez bien placé pour le savoir. Mon beau-père, c'est monsieur le maire de Saint-Paul, c'est monsieur Dutil.

1700 Donc s'il y a quelqu'un qui devrait savoir que ça se passait, ça serait bien moi, étant le mari de sa fille. C'est lui qui nous a aidés à bâtir. Même que lui a bâti une bonne partie de la maison tout seul, nous, on était encore à Gatineau. Il a bâti la maison. Je suis sûr que s'il savait qu'elle était à proximité des éoliennes, il nous aurait dit : « On attend-tu de voir ce qui se passe? » S'il y avait eu vraiment des craintes, s'il y avait eu de quoi à ce niveau-là. Il n'y en a pas eu.

1705 Je sais qu'il y a eu beaucoup de questionnement, à savoir : pourquoi que la coalition, pourquoi que le front a été fait si tardivement dans le projet? Je crois que c'est justement par ce manque d'information. Quand on n'a pas l'information en avant de nous, puis que tout le monde nous dit que c'est beau, c'est beau.

1710 Je suis vendeur de profession. Je ne connais pas beaucoup de vendeurs qui diraient : « Ce que je vous vends est pas bon. Achetez-le. » S'ils nous le disaient, on ne l'achèterait pas. Donc, ils mettent ça tout beau, mais on n'a pas d'information de l'autre côté qui nous vient pour nous dire la vérité de ce que c'est que ces projets-là, quels sont les impacts que ça a chez nous. On n'a aucune information à ce niveau-là.

1715 Puis je pense que c'est une responsabilité que le gouvernement devrait avoir pour nous dire : « Oui, les promoteurs vont mettre ça beau. » Comme je vous dis : montrez-moi un promoteur qui va me dire que ça ne sera pas bon pour nous, puis je vais être surpris. Il n'y en a pas. Ça n'existe pas. Ça serait illogique. Il ne ferait pas affaire.

1720 Donc ça, c'est les deux points sur lesquels je voulais vraiment rapporter de sur mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

1725 Merci beaucoup, Monsieur. Merci pour votre témoignage. J'invite maintenant monsieur Dominic Senécal. On vous écoute.

M. DOMINIC SENÉCAL :

1730 Donc, mon mémoire va porter sur un sujet assez, je dirais, précis des nombreuses étapes qu'incluent une étude d'impact. En fait, de profession, je suis biologiste. Donc, c'est sûr que je m'attarde un petit peu plus à tout ce qui est impact environnemental. Je n'ai pas la prétention de tout connaître, puis je pense qu'il y a déjà beaucoup de sujets à discuter sur cet aspect-là. Donc, mon mémoire a porté exclusivement sur l'aspect environnemental, les impacts environnementaux.

1735 Juste faire une petite présentation, parce que c'est loin que ça soit tout le monde qui me connaisse. Mes expériences personnelles, j'ai été résidant de Saint-Valentin pendant plusieurs années. Ma famille habite Saint-Valentin. C'est un village que je connais bien au niveau environnemental, quand je parle de tout ce qui est boisé. Je le connais aussi pour avoir résidé à cet

1740 endroit-là pendant de nombreuses années, j'y ai aussi pratiqué la chasse et le trappage dans les boisés. Donc par intérêt personnel, je les ai visités à plusieurs reprises.

1745 D'un autre côté, au niveau de mon expérience professionnelle, je suis employé dans une grande firme de consultants en environnement. Je participe à de nombreuses demandes de permis liées à l'article 22, l'article 128.7, l'article 31. À mon actif, sans vouloir me vanter, loin de là, puis je vous dirais en étant très conservateur, j'ai au moins participé très activement à plus de 150 études liées aux aspects environnementaux. Je fréquente fréquemment le MDDEP. Je pense que les gens là-bas, surtout pour la Direction de Montréal et de la Laval me connaissent très, très bien. La Montérégie aussi.

1750 Encore une fois, pour mon expérience professionnelle, j'ai aussi caractérisé dans le passé – parce qu'avant d'être à 100 % chez maintenant un consultant privé, j'ai travaillé et je travaille encore comme membre actif dans un groupe de recherche universitaire qui, anciennement, était le GREFi qui a migré au CEF, qui est le titre, le Centre d'étude de la forêt, qui est basé entre autres à l'UQAM. De par justement mon expérience de recherche, j'ai aidé différentes municipalités de la région, dont 1755 Saint-Valentin, à faire une petite caractérisation des milieux naturels importants de la municipalité. J'ai fait aussi la même chose pour Saint-Cyprien-de-Napierville et j'ai participé aussi avec la Municipalité de Lacolle.

1760 Juste pour monsieur et madame Tout-le-Monde, je sais que je ne vous apprendrai rien parce que vous connaissez bien l'étude d'impact, mais pour monsieur, madame Tout-le-monde, la directive pour la réalisation d'une étude d'impact reliée à un projet éolien cible des critères très précis liés aux impacts environnementaux. En particulier, les milieux humides. Pour avoir, je dirais, eu affaire de nombreuses fois avec la réglementation, les milieux humides ont un aspect très important. On protège, via la réglementation, entre autres l'article 22, les milieux humides.

1765 Au niveau aussi de la directive, c'est très important d'identifier avec précisions la végétation, incluant les peuplements fragiles ou exceptionnels. Dans un premier temps, pourquoi identifier la végétation? C'est parce que cette végétation-là en soi peut avoir des qualités au niveau des espèces qui la composent. Mais aussi au niveau caractérisation de tout ce qui peut être aussi faunique. Dans 1770 certains cas, on va identifier les espèces potentielles qui peuvent être présentes dans un habitat à partir de la communauté floristique qui compose cet habitat-là.

1775 Et, aussi, toujours dans la directive, il est important d'identifier les espèces floristiques et fauniques avec précision. Par là, je veux dire l'abondance, la distribution et la diversité qui composent les peuplements, incluant les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées.

La mise en contexte. En étant, je dirais, le plus neutre possible, j'ai voulu me pencher, à mes yeux à moi, est-ce que les documents soumis par le promoteur rencontrent les directives du ministère? Pourquoi, entre autres à mes yeux, c'est très important, pour connaître l'acceptabilité d'un

1780 projet, on doit connaître les impacts environnementaux de cedit projet-là, dans le but, justement dans
un premier temps, de connaître son acceptabilité. Mais si dans le cas où on voit qu'il y a une
acceptabilité – et là, je ne dis pas que c'est le cas – mais dans le cas où est-ce qu'il y a une
acceptabilité d'un projet, ça devient important d'étudier différentes variantes de cedit projet-là dans le
but de minimiser les impacts environnementaux.

1785
Donc, le but de mon mémoire porte sur l'aspect justement environnemental.

1790 La méthodologie qui a été employée par Venterre se base sur quatre points; entre autres, la
base de données SIEF. Pour connaître la base de données SIEF, ça peut te dire quelque chose.
C'est anciennement, bien, c'est une base de cartographie numérique qui a été produite par le
ministère des Ressources naturelles, qui est l'ancienne carte écoforestière qu'on connaît.

1795 La base de données de Canards Illimités a aussi été consultée, entre autres pour identifier les
milieux humides. J'ouvre une parenthèse : la base de données de Canards Illimités et du SIEF sont
basées sur une photo-interprétation du territoire et non par des validations terrain.

1800 Dans un troisième temps, il y a la base de données CDPNQ qui a été utilisée. Cette base de
données-là, encore une fois je ne vous apprends rien, mais pour, je dirais, tous les citoyens, je pense
que ça devient important de dire quelle est la fonction du CDPNQ. C'est de répertorier des...

1800 **LE PRÉSIDENT :**

1805 Je vous arrête deux secondes. Parce que tout à l'heure, on m'a fait part que les acronymes ne
sont pas connus par tout le monde. Ça fait que si c'est possible, quand vous utilisez SIEF ou CDPNQ
de nous préciser de quoi il s'agit.

M. DOMINIC SENÉCAL :

1810 O.K. Bien, en fait, au lieu de dire le nom au long, je vais peut-être donner, je dirais, un
synonyme. Je pense que tous les gens vont bien comprendre. Au lieu de SIEF, on pourrait dire c'est
les peuplements forestiers désignés par photo-interprétation. Le but de cette base de données là qui a
été produite, initialement servait aux producteurs forestiers dans le but de planifier les coupes
forestières.

1815 Par la suite, on a élargi le but de cette base de données là pour justement connaître les
peuplements du Québec, puis on a débordé des zones qui étaient utilisées, justement, à des titres
forestiers.

1820 Canards Illimités, tous les gens connaissent l'implication de Canards Illimités pour leur
participation avec les milieux humides. Canards Illimités a mis des fonds, a participé à justement

développer une méthodologie qui est, via la photographie aérienne, utilisée pour identifier des milieux humides présents sur un territoire.

1825 CDPNQ, qui est une base de données qui est administrée par le ministère, répertorie l'ensemble des espèces floristiques, dans ce cas-là, parce qu'on parle de flore, mais il y a aussi l'équivalent au niveau faunique, qui répertorie les espèces qui sont menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.

1830 Encore une fois, j'ouvre une parenthèse : à condition qu'il y ait eu des inventaires de terrain qui aient été réalisés. Parce que CDPNQ, contrairement aux deux bases de données précédentes, la base de CDPNQ est exclusivement basée sur des inventaires terrain.

1835 Par la suite, suite à cette méthodologie-là qui est basée sur SIEF, Canards Illimités, CDPNQ, Venterre a fait une validation terrain. Pourquoi? Eux-mêmes savent très bien que les trois premières sources de données sont complètement incomplètes, puis qu'elles ne peuvent pas être utilisées dans le cadre d'une étude d'impact. D'où l'importance de faire une validation terrain exhaustive.

1840 Dans la validation terrain, il y a trois points qui ont été faits. La validation, entre autres, de l'ensemble des peuplements qui avaient été décrits dans la base de données SIEF, qui est la carte écoforestière du territoire faite par photo-interprétation. Dans le but justement de ne pas avoir d'erreur, Venterre a fait, selon leur document d'étude d'impact, la caractérisation de l'ensemble des peuplements dans l'aire d'étude. Non seulement dans le parc éolien, mais dans l'ensemble de l'aire d'étude.

1845 Deuxième point, il y a l'inventaire des aires de déboisement qui a été fait. J'ouvre une parenthèse encore une fois : malgré mes recherches, je n'ai jamais trouvé la localisation de ces aires de déboisement là parce qu'elles apparaissent sur aucune carte que j'ai réussi à consulter, en tout cas, puis je crois avoir feuilleté.

1850 Dans un troisième point, il y a l'inventaire complet à l'intérieur d'un rayon de 150 mètres de chacune des éoliennes où est-ce qu'il y a des inventaires qui ont été réalisés. Encore une fois, j'ouvre une parenthèse : je n'ai jamais trouvé les résultats de ces inventaires-là. À l'intérieur du document qui a été déposé d'étude d'impact, les fiches correspondent en aucun point avec la localisation des éoliennes. Les fiches correspondent avec des points déterminés à l'intérieur de peuplements qui ont, encore une fois, aucun lien. On va les voir un petit peu plus loin.

1860 Donc la flore, l'effort d'inventaire qui a été fait, décrit dans le document, là, il y a une petite différence à l'intérieur de deux documents. On ne donne pas tout à fait la même référence. Dans l'un, on dit qu'il y a eu un inventaire de deux jours à deux personnes, tandis qu'à un autre endroit, on dit trois jours. Je vous dirais, même si on dirait cinq ou dix jours, je vais arriver à la même conclusion. Donc, on va choisir le trois jours qui est en faveur de Venterre.

1865 Le résultat dit dans les documents que – encore une fois, ça change, mais on va donner l'erreur en faveur de Venterre – que la zone à l'étude possède 787 hectares de milieux naturels qui ont été répertoriés. Le 787 hectares a été fait à deux jours à deux personnes, ce qui fait, je vous dirais, même en véhicule à pleine vitesse, c'est assez difficile de le couvrir. Et les peuplements à l'intérieur du parc éolien possèdent une superficie de 184 hectares.

1870 Venterre a la prétention d'avoir très bien caractérisé ces 184 hectares-là, encore une fois, à une équipe de deux jours – on pourrait dire trois jours, en fait, parce qu'une partie du document dit trois jours – trois jours à deux personnes.

1875 Donc, le résultat qui a été produit à l'étude d'impact qui est ici la carte 3.2-2, qui a été produite par Venterre, moi, j'accroche beaucoup sur cette figure-là. Pour connaître les peuplements de la région, je sais visuellement que ça ne fonctionne pas. Puis pour prouver mon point, on va continuer la démarche que j'ai faite.

1880 La problématique – j'en ai parlé un petit peu – SIEF qui est la carte écoforestière de la région – pas tout à fait parce que maintenant, il y a une base écologique qui est greffée à la carte écoforestière, mais on va peut-être sauter des détails – la limitation de cette base de données là, c'est que c'est fait par photo-interprétation. Ça donne grossièrement une idée des peuplements. On voit les strates dominantes. On va être capable d'établir justement habituellement la dominance d'un boisé.

1885 Par exemple, pour une érablière à sucre, on va savoir que la dominance, c'est l'érable à sucre. Donc on n'a pas, au niveau écologique, on n'a aucun point, je dirais, intéressant qu'on peut tirer d'une base de données comme celle-là. Je comprends que c'est un outil de travail. Moi-même, je la consulte. Par contre, contrairement aux documents et aux tableaux qui sont présentés dans l'étude d'impact, je ne base pas mes observations sur cette carte-là, contrairement à ce qui est présenté.

1890 Donc, la limitation. Il y a le CDPNQ qui a été consulté. Le CDPNQ donne avec précision la localisation des individus susceptibles d'être désignés vulnérables ou menacés, avec précision. Par contre, une chose qui est très importante, c'est qu'il doit y avoir eu des inventaires dans la région. Malheureusement, ou heureusement, Saint-Valentin est une région rurale, je dirais même éloignée. Les inventaires qui ont été faits dans la région, on peut les compter sur, je dirais, sur les doigts de la main, on a encore beaucoup trop de doigts pour compter les inventaires qui ont été faits. À l'intérieur de ça, de connaître des occurrences qui ont été enregistrées au CDPNQ, ça devient, je dirais... on comprend rapidement que les inventaires ne sont pas suffisants pour avoir une base de données suffisante au niveau de la CDPNQ.

1900 Donc, d'utiliser une base de données comme celle-là, à un endroit où est-ce qu'il y a eu aucun inventaire ou, à ma connaissance, quasi aucun inventaire, parce qu'il y en a quand même eu, ça devient farfelu.

LE PRÉSIDENT :

1905 Monsieur Senécal, le temps passe tellement vite.

M. DOMINIC SENÉCAL :

1910 Très vite. Je vais sauter des détails, d'abord, parce que je pense que vous connaissez bien la méthodologie. Dans ce cas-là, de toute façon, il y a une copie de ma présentation qui est faite. Je vais aller aux détails qui accrochent.

1915 Les résultats du CDPNQ qui a été fait par Venterre, deux espèces sortent : le chêne bicolore, le lycopode de Virginie. Moi-même, dans un but, je dirais, suspicieux, j'ai fait mes propres demandes au CDPNQ. J'arrive à deux espèces différentes qui est la platanthère à gorge frangée et la bartonie de Virginie qui sont localisées dans le boisé qui est au nord de la zone d'étude.

1920 Ces deux espèces-là sont localisées à l'intérieur de la tourbière de Saint-Valentin, qui est une tourbière à sphaigne reconnue, qui est répertoriée dans les tourbières du Québec. On ne voit en aucun point cette particularité-là de la présence de la tourbière de Saint-Valentin.

Ici, on a l'extrait du CDPNQ que j'ai reçu, avec la localisation, avec les deux points en vert au nord, qui localisent les deux espèces à statut non inventorié par Venterre.

1925 Par la suite, on a soulevé le point que la superficie était trop grande pour être inventoriée à deux jours à deux personnes. Je tiens mon point. Par contre, on peut donner le bénéfice du doute à Venterre disant comme quoi que les travaux ont été très bien faits. Par contre, j'avais dit tantôt que j'accrochais beaucoup sur la carte. Vu que le temps me manque, je vais sauter beaucoup de détails parce qu'il y en a, il y en a, il y en a beaucoup.

1930 **LE PRÉSIDENT :**

On a lu votre rapport. Nous avons lu votre mémoire.

1935 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

1940 Ça fait qu'ici, visuellement, pour aider à la compréhension, retour sur la carte 3.2.2 qui est suite à l'inventaire fait par Venterre, qui caractérise l'ensemble des peuplements. Donc l'extrait à droite, c'est le boisé, on le nomme la savane. Pourquoi? Je saute les détails, mais c'est le boisé nord qui est au nord de la zone d'étude. Si on regarde comme il faut, si on regarde la souris, pour ceux qui connaissent le territoire, portez une attention particulière au terrain qui a été inventorié et validé qui est localisé ici, versus aussi la propriété qui est localisée à cet endroit. Pourquoi je dis ça? C'est parce que ces boisés-là n'existent plus depuis plus de dix ans. Malheureusement.

1945 J'ai fait un petit travail par photographie aérienne juste pour valider mon point. Ici, j'ai superposé dans un logiciel qui est RGIS, qui est un bon outil de travail. En transparence, on voit la carte 3.2-2 produite par Venterre. En arrière-plan, les photographies aériennes.

1950 Par la suite, avec la photographie aérienne entre autres de 2006, j'ai relevé les peuplements qui ne fonctionnaient pas. Entre autres, pour ceux qui connaissent le territoire, ici, qui est la propriété de monsieur Richard Blais, cette propriété-là, le boisé a été coupé depuis plus de dix ans. La même propriété, encore de monsieur Richard Blais, qui se poursuit ici, qui a été coupée, mais quelques années par la suite. Ici, le fond de la carte, c'est une photographie 2006, qui est antérieure à toutes les études qui ont été faites.

1955 Par la suite, si on continue les propriétés, on déborde sur la propriété entre autres de monsieur Gilles et André Potvin. Les propriétés ici aussi sont identifiées étant des boisés répertoriés, qui sont complètement absents. Là, je saute des détails, mais il y a des grandes superficies aussi au nord qui sont répertoriées, qui sont absentes.

1960 Ce point-là, je pense que c'est important que je vous l'amène parce qu'il n'apparaît pas dans mon document.

1965 Donc, par la suite, suite à des questions qu'il y a eues dans les séances d'information et, entre autres, cette carte-là a été produite suite à des questions du ministère, parce que je pense que le ministère voyait aussi que ça accrochait, il y a la carte 3.2-2 qui a été produite.

1970 La carte 3.2-2a, par la suite, commence, je vous dirais, à récupérer les grandes erreurs. On voit ici que les peuplements ont disparu. On ne nous explique pas pourquoi. On voit ici aussi que la propriété de monsieur Richard Blais a disparu. Encore une fois, on ne sait pas pourquoi. Je peux vous dire que ça fait déjà plusieurs années qu'elles sont inexistantes.

1975 Par contre, je peux encore vous dire que cette information-là n'a pas été faite suite à un inventaire de terrain parce qu'on voit encore une grande erreur ici, qui est la propriété de monsieur Gilles et André Potvin, qui n'existe plus ici. Même chose pour la partie nord. Entre autres, il y a des grandes erreurs, il y a des peuplements identifiés qui n'existent plus.

1980 Un point important, aussi. À droite, vous voyez en transparence les petits signes de marais. J'ai essayé de pointer, de la façon la plus précise, les petits signes de marais qui identifient les milieux humides, qui est une grande préoccupation. Regardez à l'ouest – à gauche, pardon – les signes de marais. Ils n'ont plus la même localisation. Les peuplements sont devenus tous humides en un coup.

On voit aussi les parcelles d'échantillonnage qui ont été faites. Les points bruns correspondent à des fiches d'inventaire. Les fiches d'inventaire ne fonctionnent pas avec les résultats ici. Ici, on voit

1985 que l'ensemble des peuplements sont humides contrairement aux fiches d'inventaire qui disent qu'ils sont terrestres, comme la carte 3.2-2 le disait.

Là, je sais que le temps va me manquer, ça fait que je vais sauter...

LE PRÉSIDENT :

1990 Je dirais même, Monsieur, que le temps vous manque déjà. Donc, ce que je vous propose, parce que vous êtes à la flore, j'ai lu votre rapport, vous parlez après de la faune avienne, vous parlez...

1995 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

Oui. Dans ce cas-là, je terminerais seulement la flore, puis on saute toutes les autres...

LE PRÉSIDENT :

2000 Puis on arrive à la conclusion.

M. DOMINIC SENÉCAL :

2005 ... parce que ça accroche un peu partout.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous donne encore deux minutes.

2010 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

2015 Entre autres, celle-là, je trouve cette figure-là intéressante. C'est une carte qui a été produite pour des oiseaux – en réponse à une question aux oiseaux nicheurs. Il y a des inventaires complémentaires qui ont été faits. Les X correspondent à la localisation d'éoliennes. Ici, là, je ne sais pas pourquoi, mais il y a des éoliennes qui sont prévues dans le boisé nord. On n'a jamais entendu parler de ces éoliennes-là. Je ne sais pas. Est-ce que ça correspond à la phase 2 de développement? J'en ai aucune idée.

2020 Juste pour vous dire que le boisé nord qui est localisé est protégé via un changement de zonage à la MRC. Ce boisé-là... le changement de zonage a été intégré au schéma d'aménagement et la propriété fait maintenant partie d'une propriété conservée. Les éoliennes, entre autres, et le chemin d'accès pour mener aux éoliennes vont toucher à cette propriété-là qui est protégée via un changement de zonage. Donc, on va aller mettre des éoliennes sur une propriété qui est protégée.

2025 Donc vu que le temps me manque, je saute des détails, mais au niveau de la faune, des
oiseaux de proie, il y a des grande choses qui accrochent, entre autres, avoir la prétention d'être
capables d'identifier des oiseaux de proie à une distance – dans mon mémoire, j'ai marqué un
kilomètre, je me suis trompé, je revérifié avec mon échelle RGIS, c'est 1900 mètres, qui est 1.9
2030 kilomètre. Malgré qu'ils aient, comme qu'ils disent dans leurs documents, un objectif avec un
grossissement de 45X, ça m'étonnerait beaucoup qu'ils aient la prétention d'être capables d'identifier
un oiseau nicheur à une distance de 1.9 kilomètre. Et, en plus, ils ont même la prétention de dire qu'ils
ont été capables d'identifier l'espèce, incluant le sexe.

Très bien. Donc, vu que le temps manque...

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Et en conclusion?

2040 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

2045 En conclusion, je vous dirais même, regardez même pour les oies blanches, tout accroche.
L'ÉPOQ, SOS-POP, les chiroptères, l'herpétofaune, en conclusion, je ne crois pas que les documents
déposés par Venterre respectent la méthodologie. Je ne crois pas que ces documents-là donnent un
réel portrait de la nature, un portrait de l'aspect naturel de la municipalité.

2050 Je crois que les documents qui sont montés ont une belle forme, ils sont présentés au
ministère, je connais les analystes du ministère, je sais ce qu'ils vérifient. Je crois que les documents
sont bien montés pour avoir un bel enrobage. Connaissant le terrain, je sais que ça ne fonctionne pas
et, selon moi, tous les documents qui sont déposés devraient être revus parce qu'ils ne permettent
pas d'avoir une opinion juste de l'aspect environnemental.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Longpré? Moi, j'aurais peut-être une question ou deux. Je vais juste essayer
de les retrouver dans votre texte.

2060 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

Tout à fait.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, ça a été... Je pense qu'il y en a que vous avez répondu dans votre petite présentation.

M. DOMINIC SENÉCAL :

2070 En attendant, je peux peut-être dire aussi que le point d'observation ici, les photographies qui ont été prises, c'est le point d'observation numéro 4. Ça fait qu'en fait, ici, en une seule prise, une seule photo prise à partir d'une fenêtre d'une résidence, on voit déjà qu'on a un nombre plus élevé d'oies blanches que dans tout le recensement qui a été fait entre deux intervalles.

LE PRÉSIDENT :

2075 Parfait. J'ai retrouvé à peu près mes questions. Il y en a une première. Parce que vous dites que – par exemple, il y a trois éoliennes, si je ne me trompe pas, la 4, la 13 et la 16, dans votre section sur les chiroptères – que la localisation devrait être revue, révisée, de façon à éviter à causer des impacts sur les espèces à statut précaire. Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres stratégies que la relocalisation? Est-ce qu'il n'y a pas des études qui démontrent qu'en démarrant, par exemple, les
2080 éoliennes à une vitesse plus élevée, on réussit à éviter 95 % des mortalités? Qu'il y a des systèmes d'évitement?

M. DOMINIC SENÉCAL :

2085 Bien, moi, ce que je vous dirais, la logique en arrière de ça, c'est que si vous regardez la cartographie – malheureusement, c'est seulement un extrait – mais si vous regardez sur toute la propriété de Saint-Valentin, sur tout le territoire de Saint-Valentin, il y a un boisé d'importance sur toute la municipalité qui, par une carte topographique ancienne, a été nommé la savane. Donc, c'est le polygone vert, le plus grand polygone vert. Ce milieu-là possède la plus grande valeur écologique
2090 de toute la région, incluant Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise, Saint-Valentin. C'est le boisé avec la plus grande importance.

Si un boisé qui possède la plus grande importance, qui est visé aussi via un changement de zonage, qui est conservé, qui en plus est humide et qui est une tourbière, si tous ces critères-là ne
2095 sont pas suffisants pour, je dirais, induire le déplacement d'éoliennes, je ne vois vraiment pas qu'est-ce qui pourrait, je dirais, forcer le déplacement.

LE PRÉSIDENT :

2100 Je comprends que c'est les trois éoliennes. Ce n'est pas seulement les chiroptères mais c'est le reste de tout ce que vous dites. C'est pour ça que la localisation devient importante.

M. DOMINIC SENÉCAL :

2105 En fait, si j'avais été sévère, puis j'avais eu peut-être le syndrome « pas dans ma cour », j'aurais dit : c'est le parc éolien au complet qui vient entacher la pérennité du milieu qui est conservé. Par

2110 contre, j'essaie d'avoir une vision juste et d'être, je dirais, le plus permissif possible, puis dans ce contexte-là, je vois que malgré ça, je vois que tout ce qui a été présenté me semble un petit peu ridicule au point de vue inventaire. Mais, aussi, je vois qu'on doit protéger le boisé qui a la plus grande importance, dont même la municipalité et la MRC ont reconnu l'importance via la protection.

2115 Ça fait que dans ce contexte-là, je pense que c'est important de faire un projet qui va minimiser l'impact. Dans l'étude d'impact, justement, Venterre a la prétention de dire que la position des éoliennes va avoir un effet, sans dire mineur, mais restreint sur les chiroptères, parce qu'en général, les éoliennes sont localisées en zone agricole.

2120 Moi, je vous dirais que c'est complètement faux. Pourquoi? C'est parce que le boisé d'importance qu'on a, qui est la savane, ou le boisé nord, comme il est nommé, est complètement mis de côté. Malheureusement, la plus grande concentration d'éoliennes est tout à fait à côté de ce boisé-là.

2125 Donc, de dire qu'on a fait un effort et qu'on a, je dirais, localisé les éoliennes dans une zone agricole, on oublie de dire qu'on a malheureusement mis la plus grande concentration d'éoliennes tout juste à côté du boisé qui possède la plus grande importance.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Senécal, merci beaucoup pour votre témoignage.

2130 **M. DOMINIC SENÉCAL :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2135 J'appelle maintenant le Vignoble Morou. C'est monsieur Yvon Roy, je pense. Bonsoir, Monsieur Roy!

M. YVON ROY :

2140 Bonsoir, Monsieur le président! En tant que vignoble, vous vous doutez bien que ma préoccupation est particulièrement du côté du tourisme. Alors, le document que j'ai préparé, bien qu'il soit court est tout à fait droit au but.

2145 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Roy. Monsieur Longpré?

2150

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je n'ai pas de question.

2155

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, Monsieur Roy, quelle est la proportion de votre chiffre d'affaires qui est reliée directement au tourisme? Autrement dit, écoutez-vous votre vin d'une autre façon?

2160

M. YVON ROY :

Presque en totalité au tourisme. En fait, l'étude démontre, des consultants, que c'est 80 %. Et nous, on se situe dans cette moyenne.

2165

LE PRÉSIDENT :

C'est la même chose.

2170

M. YVON ROY :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2175

Et dans le cas de votre saison, vous dites que votre saison, c'est comme de mai à octobre, c'est ça que vous m'avez dit?

M. YVON ROY :

2180

Oui, oui, oui. La saison est de mai à octobre. En fait, on va commencer bientôt les travaux dans les champs et dès qu'on commence les travaux dans les champs, les touristes ont déjà commencé à venir. Ils viennent surtout les fins de semaine à ce temps-ci, mais dès qu'arrive le mois de juin, on est en pleine période... pour nous, c'est des périodes importantes de vente.

2185

LE PRÉSIDENT :

Les périodes de vente, c'est juin, juillet. Ce n'est pas les vendanges, là.

M. YVON ROY :

2190 Oui, les vendanges représentent la pointe importante, mais dès le début des vacances, c'est une occasion de sortie. Et puis dès, je dirais, la mi-juin, dès que les vacances, les écoles sont en vacances, nous, on est occupé sur le vignoble.

LE PRÉSIDENT :

2195 Parfait. Puis vous opérez depuis quelle année?

M. YVON ROY :

2200 Bien, le vignoble existe depuis 1987. On est un des plus vieux vignobles au Québec. Mais nous, on en est propriétaires depuis huit ans.

LE PRÉSIDENT :

2205 Parfait. Écoutez, on vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

M. YVON ROY :

2210 Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Gérard Dutil. Bonsoir, Monsieur Dutil!

2215 **M. GÉRARD DUTIL :**

Bonsoir, Messieurs!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2220 Est-ce qu'il me reste du temps, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

2225 Le temps est passé, Monsieur Dutil, mais vous étiez parfait. Vous êtes rentré exactement dans le temps.

M. GÉRARD DUTIL :

2230

Est-ce qu'il me serait possible, Monsieur le président, de prendre une autre minute ou deux minutes pour compléter la lecture du mémoire de la Municipalité que je n'ai pas pu compléter la dernière fois. J'avais deux pages à vous lire.

2235

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est très long, Monsieur. On les a lus. Nous, on les a lus. Le mémoire va être déposé, je pense, c'est incessamment.

2240

M. GÉRARD DUTIL :

J'ai juste cru que ça serait important pour les gens qui sont dans la place ici.

2245

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous le résumer? Sans le lire, dites-moi, face à face, dites-moi l'essentiel du message. Vous avez une minute. Mais l'essentiel de ce que vous n'avez pas dit. Juste comme ça, face à face avec moi, dans l'intimité. Allez-y.

2250

M. GÉRARD DUTIL :

Monsieur le président, vous m'avez arrêté la dernière fois. Il me semble que vous pourriez m'accorder tout simplement un petit peu de temps pour lire ces deux pages-là. Ça ne sera pas long, j'aurais quasiment fini, là, si j'avais commencé.

2255

LE PRÉSIDENT :

Mais les deux pages, les deux, trois pages, ça va prendre à peu près, si je me fie à l'autre fois, ça va prendre à peu près sept minutes. Sept, huit minutes, c'est beaucoup pour...

2260

M. GÉRARD DUTIL :

Si j'accélère.

2265

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Monsieur Dutil. Merci beaucoup.

M. GÉRARD DUTIL :

2270

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2275

Merci. J'invite maintenant quelqu'un que j'aurais dû inviter juste avant monsieur Dutil – j'ai oublié la ligne – monsieur Jean-Serge Houle, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Houle!

M. JEAN-SERGE HOULE :

2280

Bonsoir, Monsieur! Mon nom est Jean-Serge Houle de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Mon métier qui était en construction, je suis surintendant, gérant de projet en construction industrielle. D'ailleurs, j'ai passé une partie de ma vie à construire des centrales hydroélectriques et des mini-centrales. J'ai participé à plusieurs projets dans ce sens-là.

2285

Aujourd'hui, des entreprises qui viennent d'ailleurs, veulent s'implanter ici avec des éoliennes à Saint-Valentin et à Saint-Paul. Je sais pertinemment qu'au kilomètre/heure, c'est la production la plus dispendieuse au niveau électrique et la moins fiable au niveau intermittent à cause des vents.

2290

Pourquoi Saint-Valentin? Il y a des endroits au Québec qui ont besoin de projets comme ça, qui ont des terres qui ont fermé, comme la Vallée-de-la-Matapédia, puis ces coins-là. Il y a des usines, les moulins à papier ont fermé un peu partout. Il y a du monde qui a besoin des projets comme ça.

2295

Dites-moi pourquoi qu'on s'acharne à vouloir installer ça sur des terres fertiles puis à *scaper* l'environnement d'une région touristique?

2300

Les lobbys, comment est-ce qu'ils ont fait pour contourner les zonages agricoles et aussi le ministère de l'Environnement, alors qu'un cultivateur, il y a quelque temps, ne pouvait même pas construire, faire des constructions sur son terrain à cause du zonage?

2305

Le coût d'implantation d'une éolienne, c'est entre 70 et 90 % du kilomètre/heure. Je sais que la production en électricité, après, ne coûte plus rien. Le vent ne coûte rien. Pour avoir un rendement peut-être de 20 à 30 % de sa capacité, parce qu'il fonctionne selon les vents.

Et le démantèlement, il est garanti par quoi? Quand ils vont avoir à démanteler leurs installations, est-ce qu'il va y avoir un cautionnement quelconque ou une retenue d'argent qui va assurer la remise en valeur des terres et le démantèlement?

Un barrage peut durer 100 ans et plus, puis après 20 ans, il est payé. Une éolienne, c'est 20, 25 ans, maximum. Tandis qu'un barrage, l'énergie est renouvelable, constante, puis fiable. Puis, elle

2310 est beaucoup moins coûteuse. Hydro-Québec a fait une étude en 2010, O.K., et puis il vend son
électricité aux résidences à 6.88 ¢ le kW. Et la puissance aux usines, à 4.80 ¢. À Winnipeg, c'est un
2315 petit peu plus et ainsi de suite.

Question : Est-ce que ces multinationales vont influencer le prix de la consommation pour faire
2320 plus de profit? On a vécu ça avec les pétrolières. Pourquoi avantager des entreprises au détriment
des citoyens? Est-ce que ces entreprises, avec leur lobby, ont influencé nos ministères? On sait où ça
commence, mais on ne sait pas où ça va s'arrêter. Est-ce qu'on va vivre la même chose?

Ma question : ils prévoient 25 éoliennes, est-ce qu'il y en a trois, quatre phases? Si tu donnes
2325 un pouce, tu vas ramasser un pied? Est-ce qu'on va se ramasser avec 100 éoliennes? Il semble qu'ici
– ça fait quelques jours que je viens – que les gens ne sont pas intéressés à en avoir, mais il y a de la
place au Québec.

Ce que j'émetts, c'est une opinion. Il y a des places qui en veulent. C'est tout ce que j'avais à
2325 dire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Houle, pour votre témoignage. J'appelle maintenant madame Suzanne
2330 Labrecque. Bonsoir, Madame!

Mme SUZANNE LABRECQUE :

Bonsoir! Je m'adresse à vous, Messieurs, en tant que citoyenne de Saint-Cyprien-de-
2335 Napierville mais aussi copropriétaire du Vignoble Morou. Alors, si vous avez lu mon mémoire, il est
sous forme de questions commentées. Alors, la première question, je m'adresse à l'élite politique.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Labrecque.

Mme SUZANNE LABRECQUE :

2345 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2350 Merci pour votre témoignage. J'invite maintenant madame Anne Saucier. Bonsoir, Madame!

Mme ANNE SAUCIER :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Saucier. Monsieur Longpré, est-ce que vous avez des questions? Merci beaucoup pour votre témoignage. J'invite maintenant madame Patricia Dorantes Brassard. Bonsoir, Madame!

2360 **Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :**

2365 Bonsoir! À la demande du gouvernement libéral, Hydro-Québec a lancé le deuxième appel d'offres pour l'implantation de projets éoliens au Québec. Parmi les projets retenus, celui de Saint-Valentin retient mon attention. En effet, il me semble grandement questionnable quant aux points suivants : une population concernée sous-informée, une non-acceptation sociale et la mise en péril d'un héritage agricole. Le présent mémoire traitera de ces points de réflexion dans l'ordre auquel nous tenterons également de déterminer des pistes de solution possible.

2370 Le premier point a été, je pense, assez bien illustré ce soir, donc je vais le passer tout simplement, quant à l'information de la population. Je vais tout de suite sauter au deuxième.

2375 Donc, il me semble évident qu'il soit impossible de justifier une acceptation sociale du projet si la population concernée est sous-informée. En effet, une population tenue dans l'ignorance ne peut se questionner et soulever des débats pertinents quant au bien-fondé de la présence du présent projet éolien chez eux ou près de chez eux. N'oublions pas non plus que notre milieu de vie est composé de petites municipalités où les gens se connaissent, sont proches, sont souvent liés par un lien de famille et désirent conserver l'harmonie. Il peut alors être délicat pour un individu de se soulever contre un projet éolien qui semble plaire à la majorité.

2380 Toutefois, depuis août 2010, une grande partie des citoyens de la Municipalité de Saint-Valentin et des municipalités voisines se sont interrogés, informés par leurs propres moyens et positionnés contre le futur projet éolien de TransAlta à Saint-Valentin.

2385 Ils ont manifesté leur désapprobation à plusieurs occasions, comme lors de l'annulation de la rencontre d'information publique d'Hydro-Québec, en février dernier; au dévoilement public de la coalition des maires de la région contre les projets éoliens en milieu habité et en zone agricole; lors de la manifestation, en mars dernier, liant les citoyens et les agriculteurs contre le projet éolien de Saint-Valentin; en signant les pétitions contre ce type de projet éolien des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Valentin et en signant la pétition contre l'implantation de lignes à haute tension via expropriation, et j'en passe.

2390

2395 Nous faisons face, non seulement à une désapprobation sociale face au projet éolien de Saint-Valentin, mais aussi à un déchirement social. Je suis complètement écoeurée de voir les membres d'une même collectivité se disloquer. Des conflits importants sont vécus entre les membres d'une même région, puis d'une même municipalité, s'ajoutent aussi entre les membres de la collectivité agricole, malheureusement aussi au sein d'une même famille et, finalement, à l'intérieur des foyers.

2400 Comment ignorer cette souffrance? N'est-elle pas la manifestation désolante d'une désapprobation sociale troublante? Madame Normandeau a bien pris soin de souligner combien l'approbation sociale était déterminante pour la mise en marche d'un projet éolien. Notre gouvernement sera-t-il en mesure d'ouvrir les yeux sur notre réalité quotidienne, complètement envahie par cette lutte contre le présent projet éolien?

2405 Écouterait-il la voix de la majorité des citoyens touchés ici? Quels moyens le gouvernement et TransAlta comptent-ils mettre en place pour apaiser ce feu brûlant de douleur vécue dans le tissu social de notre région, municipalité, communauté, famille et foyer? Pourquoi devrions-nous accepter d'être ainsi affectés sur plusieurs paliers sociaux au profit de seulement quelques individus qui n'y trouveront qu'un plaisir pécuniaire?

2410 Je constate avec une grande désolation que je vis maintenant dans une société fatiguée, essoufflée de devoir se battre ainsi. Est-ce une autre stratégie douteuse que de tenter d'épuiser les troupes pour mieux s'imposer en tant que promoteur du projet éolien, ici TransAlta, et responsable de l'implantation de lignes à haute tension, ici, Hydro-Québec? Toute cette réalité vécue au quotidien me peine énormément.

2420 Dans un troisième temps, l'implantation d'un projet éolien me questionne énormément quant à l'héritage agricole dont nous sommes responsables. D'abord, quelles valeurs démontrons-nous comme société lorsque nous acceptons de sacrifier les plus belles terres agricoles du Québec au profit de multinationales étrangères? La terre, n'est-elle pas notre bien le plus précieux à protéger?

2425 Je suis la conjointe d'un agriculteur. Je constate combien le travail acharné des générations précédentes sur les terres agricoles nous est précieux. Nous profitons maintenant d'un héritage que nous avons la responsabilité non seulement de préserver, mais aussi d'améliorer pour ensuite être en mesure de léguer des terres agricoles prospères en richesse naturelle à nos enfants. Qui sommes-nous pour détruire, pour quelques dollars, le travail ardu des premiers colons, des aïeux, des grands-parents de nos enfants? Que leur restera-t-il? Que nous restera-t-il comme société? Je ne souhaite pas que mes enfants deviennent locataires sur leur propre terre. Je souhaite qu'ils puissent travailler fièrement la terre, pour nourrir les bêtes et les citoyens.

2430 Cette fierté est génétique, transmise de génération en génération. Nous nous devons de la préserver. Avoir une vision d'avenir dans nos choix de société et d'entrepreneurs, n'est-ce pas une

2435 valeur de base qui devrait être préconisée par tous? Pourquoi y en a-t-il qui se laissent tenter par
l'appât de quelques milliers de dollars pendant que la compagnie TransAlta en récoltera des
millions? Pourquoi l'argent devient-il une valeur première dans ce développement énergétique au
détriment de notre bien le plus précieux, la terre?

2440 Les éoliennes devraient alors être implantées seulement dans des milieux éloignés des
zones habitées et exclusivement sur des terres non cultivables. Je suis certaine qu'un réajustement
de valeurs pourrait aider le gouvernement à définir des attentes plus acceptables pour tous.

2445 En définitive, je vis présentement dans un milieu échaudé par le désir qu'ont plusieurs
instances à ce que TransAlta implante ses éoliennes à Saint-Valentin, près des zones habitées et
sur les plus belles terres agricoles du Québec. D'abord sous-informés, les membres de notre
communauté se sont ensuite soulevés majoritairement contre le projet éolien et cette lutte laisse
déjà ses marques à vif.

2450 À l'issue de cette saga, j'espère être en mesure de léguer à mes enfants un milieu agricole
sain où l'on fait seulement de l'agriculture. J'espère que le gouvernement en place sera à l'écoute
des citoyens touchés, voire affectés, par ce projet éolien pour en empêcher l'implantation.

LE PRÉSIDENT :

2455 Merci, Madame Dorantes Brassard.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

Merci.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre témoignage. Madame Gélinas, est-ce que j'ai bien complété ma liste pour
ce soir? Oui. Madame Olivier, des rectifications particulières? Non? Bien.

2465 Donc, Mesdames, Messieurs, les internautes, Mesdames, Messieurs ici au Centre Paulinoix,
il est 22 h 25, je vais donc lever l'assemblée pour aujourd'hui. Je vous remercie pour votre
participation et je vous donne rendez-vous demain pour la dernière séance à 13 h. Bonne soirée!

2470 **AJOURNEMENT**

2475

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :



2480

YOLANDE TEASDALE, s.o.